



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 février 2019

n° 021-19 C

Objet : *RD - Elaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUi HD) de Grand Chambéry - Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements*

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 65

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Emmanuelle Andrevon

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Marie-José Dussauge à Sylvie Koska - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Walter Sartori à Driss Bourida

- conseillers excusés : 8

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoit Perrotton

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 février 2019

délibération n° 021-19 C

objet **RD - Elaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements (PLUi HD) de Grand Chambéry - Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, en lien avec Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, et Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle l'historique des deux procédures d'élaboration de PLUi en cours.

Avant la fusion de la Communauté de communes du Cœur des Bauges et de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole, les deux collectivités étaient compétentes en matière de PLU et document d'urbanisme, par arrêté du préfet de la Savoie du 27 novembre 2015 pour Chambéry métropole et par arrêtés du Préfet de la Savoie du 25 et du 26 août 2015 pour la Communauté de communes du Cœur des Bauges.

Les deux collectivités avaient également prescrit l'élaboration d'un PLU intercommunal sur leurs territoires respectifs. Le PLUi de la Communauté de communes du Cœur des Bauges couvrant l'intégralité des 14 communes membres a été prescrit par délibération du 24 novembre 2015. Le PLUi de Chambéry métropole couvrant le territoire des 24 communes membres, sauf le secteur couvert par le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Chambéry approuvé par décret du 9 mai 1990, a été prescrit par délibération du 15 décembre 2015, avec une délibération complémentaire du 21 décembre 2016 pour intégrer les volets habitat et déplacements.

Suite à la fusion des deux intercommunalités, Grand Chambéry a décidé, par délibération du Conseil communautaire du 18 mai 2017, l'élaboration d'un PLUi unifié issu de la fusion des deux procédures engagées, indiquant les modifications apportées aux objectifs définis dans les délibérations initiales et exposant les nouvelles modalités de concertation et de collaboration entre la Communauté d'agglomération et les communes membres. Il a aussi été acté dans ce cadre l'élaboration d'un PLUi tenant lieu en outre de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD).

Dans le contexte de la fusion des deux intercommunalités, l'élaboration du PLUi HD offre l'occasion privilégiée de construire un document unique et de partager une vision du territoire commun, en collaboration avec les communes et de façon concertée avec l'ensemble de la population.

Ce choix stratégique porte l'ambition d'un PLUi HD trois en un, avec l'intégration du Programme local de l'habitat (PLH) et du Plan de déplacements urbain (PDU) à la démarche PLUi, qui permet :

- de disposer d'un document unique de planification à l'échelle de l'EPCI au lieu de trois,
- de mieux articuler les politiques publiques en matière d'urbanisme, de déplacements et d'habitat, gage de cohérence et d'efficacité,
- de répondre au mieux aux enjeux du territoire et aux besoins à court, moyen et long terme de tous les acteurs qui le composent.

La charte de gouvernance, votée par chaque EPCI avant la fusion et reprise par délibération du 23 mars 2017, place les communes au cœur du dispositif d'élaboration. Cela a permis une étroite collaboration avec les communes tout au long de la procédure et une adéquation des projets communaux avec les orientations du PADD.

Cette élaboration du projet a aussi donné lieu notamment à une concertation avec le public et à l'association des personnes publiques concernées.

Suite aux différentes phases de travail réalisées depuis la prescription, avec notamment la réalisation du diagnostic, du PADD, des POA (programme d'orientation et d'actions) habitat et déplacements, des OAP (orientations d'aménagement et de programmation), du règlement écrit et de ses documents graphiques, dont le plan de zonage, de l'évaluation environnementale, le projet de PLUi HD est maintenant prêt à être arrêté par le Conseil communautaire, après avoir tiré le bilan de la concertation avec le public.

Rappel des objectifs poursuivis

Les objectifs initiaux ont été repris dans la délibération de 2017 et complétés pour les deux volets habitat et déplacements. Ces objectifs sont notamment les suivants.

- Affirmer un projet à l'échelle du territoire intercommunal à l'horizon 2030, qui assure un aménagement et un développement durables de l'ensemble du territoire de Grand Chambéry, fort, cohérent, et riche aussi de sa diversité, en veillant également à sa bonne articulation avec les territoires voisins et les enjeux supra-communautaires.
- Conforter l'attractivité du territoire, qui bénéficie d'une situation privilégiée en porte d'entrée du sillon alpin avec les grandes infrastructures de communication, en promouvant et accompagnant notamment des projets structurants, emblématiques et novateurs, bien intégrés dans le territoire.
- Déterminer l'organisation et le développement de l'urbanisation en préservant au mieux les espaces agricoles naturels et paysagers, en assurant un développement urbain maîtrisé, en limitant la consommation d'espace, en recherchant une intensification urbaine tout en veillant à la qualité des espaces bâtis, et en favorisant le renouvellement urbain sur les pôles de centralité, en adéquation notamment avec la desserte par les transports collectifs ainsi que les équipements et services.
- Changement climatique et énergie : favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, notamment en promouvant la réduction des consommations d'énergie et couverture des besoins restants par des énergies renouvelables, de la production énergétique à partir de sources renouvelables, préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts.
- Economie : développer et structurer un territoire attractif, porteur d'innovation et favorable au développement d'une agglomération connectée et des proximités, permettre la restructuration des sites économiques, soutenir le développement économique, maintenir et promouvoir les services et commerces, y compris de proximité, promouvoir également le développement des réseaux numériques, encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire porteuse d'innovation sociale et créatrice d'emploi.
- Environnement : renforcer l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels par une approche environnementale adaptée au territoire et à ses enjeux :
 - mieux prendre en compte les enjeux liés aux milieux aquatiques et aux zones humides, veiller à la prévention des risques,
 - préserver les ressources en eau,
 - intégrer les éléments de la trame verte et bleue, assurer au mieux la préservation et la remise en état des continuités écologiques, et s'appuyer sur les richesses existantes du territoire,
 - rechercher une meilleure utilisation de la ressource forestière qui occupe plus de la moitié du territoire de l'agglomération et en favoriser les conditions d'exploitation,
 - préserver au mieux les espaces agricoles et notamment accompagner l'agriculture périurbaine, en limitant strictement les constructions nouvelles dispersées,
 - contribuer à la sauvegarde du patrimoine bâti et de l'identité architecturale et paysagère du territoire, notamment sur les espaces de montagne, en limitant l'extension des hameaux et en préservant les fronts bâtis traditionnels tout en favorisant l'intégration contemporaine et la prise en compte des enjeux environnementaux.
- Tourisme : renforcer l'attractivité touristique et les fonctions de l'agglomération au cœur d'un département à vocation touristique majeure en s'appuyant sur le schéma de développement touristique. Sur le massif des Bauges, accompagner l'activité des bases de loisirs et autres sites touristiques (Les Déserts, Aillons-Margéraz, Saint-François-de-Sales, Iles du Chéran...) et favoriser la pérennité et l'amélioration de la qualité du parc d'hébergement touristique marchand et d'hôtellerie/restauration (rénovation des centres de vacances, réhabilitation des lits peu utilisés pour les remettre sur le marché).

- Habitat, solidarités :
 - construire une agglomération pour tous en poursuivant et en traduisant les objectifs et les orientations du PLH pour répondre au mieux à la diversité des besoins en logements (logements sociaux, abordables...) notamment par la production et l'amélioration des logements tout en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre,
 - répondre aux besoins en logements et en hébergements, en développant une offre diversifiée en produits, tant dans la production neuve qu'en réhabilitation et renouvellement urbain,
 - poursuivre le rééquilibrage de l'offre au sein de l'agglomération, entre les communes et entre les quartiers, en veillant à prendre en compte les spécificités des parties du territoire,
 - conforter l'attractivité du parc existant par des actions de réhabilitation permettant de proposer des logements performants et faciliter la réhabilitation énergétique des logements afin d'améliorer leur performance, limiter les charges pour les propriétaires et résorber l'habitat précaire,
 - rechercher les solutions pour apporter des réponses aux besoins particuliers des personnes défavorisées, des étudiants, des personnes en situation de perte d'autonomie,
 - fluidifier les parcours résidentiels en créant les conditions de réalisation de chaque maillon de la chaîne, depuis l'hébergement jusqu'au logement adapté en passant par l'accès à un logement locatif, privé ou social à l'accession à la propriété.

- Déplacements, mobilités :
 - assurer une meilleure articulation entre urbanisme et offre de déplacements, en s'appuyant notamment sur la desserte par les transports collectifs qui assure déjà un maillage du territoire, et la promotion des déplacements des modes actifs (marche, vélo), permettant aussi la réduction dans le domaine des transports des émissions de gaz à effet de serre,
 - assurer, en lien avec le Plan de déplacements urbains et la démarche « Territoire Mobile », une meilleure complémentarité des différents modes de déplacements sur le territoire en renforçant le réseau et son attractivité pour un meilleur transfert modal tout en privilégiant les pôles générateurs de déplacements, les zones d'habitat denses, les parcs d'activités économiques,
 - mettre en œuvre les moyens visant à réduire, dans le domaine des déplacements, les émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur une meilleure articulation entre urbanisme et offre de mobilités, en finalisant le réseau cible de transports tout en répondant à un objectif de rationalisation et d'optimisation du réseau de transports urbains,
 - déployer et intégrer le réseau de transport urbain à une autre échelle territoriale en créant des interconnexions avec les autres réseaux de transport et donc en engageant un travail avec les autres autorités organisatrices de la mobilité afin de favoriser un véritable report modal de l'automobile vers des modes de déplacements plus durables, en cherchant à éviter les « doublons » dans l'offre,
 - favoriser le renforcement du périurbain ferroviaire chambérien afin d'utiliser l'axe ferré au profit du territoire,
 - finaliser la mise en accessibilité du réseau de transports urbains,
 - intégrer les mobilités (et notamment les piétons, cycles) et les questions de stationnement dans les projets d'urbanisme,
 - développer des actions complémentaires en matière de mobilité (covoiturage, autopartage, conseils en mobilité...),
 - fluidifier et sécuriser la circulation sur les grands axes en prolongeant la démarche du plan de circulation de Chambéry (extension du secteur piétonnier, mise en place de nouvelles zones de rencontre à 20 km/h, continuité des itinéraires cyclables et sécurisation de la traversée cyclable du centre-ville) et la nouvelle politique de stationnement globale,
 - intégrer la gestion du « dernier kilomètre » sur les thématiques transport de marchandises en ville, accompagnement des services à la mobilité (ex : Vélobulle), etc.

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le Conseil communautaire a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) mentionnées à l'article L.151-5 lors de sa séance du 14 décembre 2017. Ce débat s'est également tenu au préalable au sein des Conseils municipaux des 38 communes membres de Grand Chambéry.

Les orientations aujourd'hui établies pour ce PADD sont conformes aux objectifs fixés par la délibération de prescription et s'articulent autour de trois grands axes et trois orientations principales par axe :

- **Axe 1 : Une agglomération facilitante et de proximité au service d'un cadre de vie de qualité.**
 - Orientation 1 : une agglomération intense et renouvelée,
 - Orientation 2 : une agglomération accueillante et solidaire,
 - Orientation 3 : une agglomération mobile, équipée et connectée.
- **Axe 2 : Une agglomération qui s'inscrit au cœur des transitions écologiques et énergétiques de demain.**
 - Orientation 1 : une agglomération équilibrée et organisée autour de son armature naturelle et agricole.
 - Orientation 2 : une agglomération engagée et responsable face aux défis du changement climatique.
 - Orientation 3 : une agglomération apaisée et sécurisée au service du bien-être et de la santé de ses habitants.
- **Axe 3 : Une agglomération attractive et innovante qui conforte son positionnement au sein du sillon alpin.**
 - Orientation 1 : une agglomération ouverte et harmonieuse qui s'appuie sur une image renouvelée.
 - Orientation 2 : une agglomération entreprenante et créative, au service du développement économique, de l'innovation et de l'emploi.
 - Orientation 3 : une agglomération touristique et de loisirs qui véhicule l'identité du territoire, entre ville, campagne et montagne.

Le PADD décline également les orientations en matière de modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain selon des objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu en outre de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains, le PADD détermine conformément aux articles R.151-54 et R.151-55 du code de l'urbanisme :

- pour le volet habitat, les principes et objectifs mentionnés à l'article R.302-1-2, a, b, c, f et h du code de la construction et de l'habitation. Il permet dans le respect des objectifs de mixité sociale dans l'habitat, une offre suffisante, diversifiée et équilibrée des différents types de logements sur le territoire et affiche les principes retenus pour répondre aux besoins. Il propose les axes principaux susceptibles de guider les politiques d'attribution des logements sociaux et d'une politique d'adaptation de l'habitat en faveur des personnes âgées et handicapées, ainsi que les axes principaux d'une stratégie foncière en faveur du développement de l'offre de logement dans le respect des objectifs de lutte contre l'étalement urbain définis par le Schéma de cohérence territoriale,
- pour le volet déplacements, le PADD détermine les principes mentionnés à l'article L.1214-1 du code des transports et vise à assurer les objectifs fixés dans les items de l'article L.1214-2.

Bilan de concertation avec le public

Dans le cadre des articles L.103-3 à L.103-6 du code de l'urbanisme, le Conseil communautaire avait, lors de la délibération du 18 mai 2017, repris les modalités de la concertation publique permettant d'associer à l'élaboration du projet et tout au long de la procédure les habitants de la commune, les personnes intéressées.

Ces modalités ont été définies sous la forme suivante :

- mise à disposition du public d'un dossier comportant notamment les documents relatifs au projet, et les délibérations, au fur et à mesure de leur élaboration, au siège de Grand Chambéry

- et à l'antenne des Bauges, aux jours et heures ouvrables habituels. Ces éléments seront également mis à disposition sur le site internet de Grand Chambéry, rubrique grands projets,
- mise en ligne d'un formulaire sur le site internet de Grand Chambéry, rubrique grands projets, laissant la possibilité à toute personne intéressée de s'inscrire dans la démarche d'élaboration du projet de PLUi et de déposer ses observations et propositions,
- possibilité d'adresser des observations et propositions par courrier, à l'attention de monsieur le président de Grand Chambéry, par lettre ou courriel dédié,
- mise en place à Grand Chambéry et à l'antenne des Bauges, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un registre laissant la possibilité à toute personne intéressée d'inscrire ses observations et propositions,
- information du public par divers supports et moyens de communication concernant la procédure en cours, le contenu et l'avancement des études et du projet : site internet de Grand Chambéry, magazine de l'agglomération, publications diverses sous forme d'affiches, de plaquettes...,
- organisation de plusieurs temps de concertation sous forme de réunions publiques, d'ateliers, de rencontres, ouverts à tous, à différentes échelles du territoire, avec un minimum d'un événement répétés en six lieux du territoire à chacune des étapes suivantes : les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en lien avec le diagnostic et les enjeux du territoire élargi, et le projet de PLUi dans son ensemble,
- organisation d'au moins une exposition publique temporaire.

Ces modalités ont été prolongées par la tenue de dispositifs complémentaires tels que : cycle de conférences, participation à des événements (foire de Savoie), ateliers/réunions visant des publics spécifiques (lycéens, collégiens...)...

Cette concertation a également pu être complétée à l'initiative des communes par des actions locales (réunions, mises à disposition de documents, rendez-vous...).

Ces modalités mises en œuvre dans une grande démarche de concertation, ont permis ainsi un travail approfondi avec les habitants et les forces vives du territoire. Elles se sont appuyées sur des outils variés d'information, d'expression et de concertation alliant le présentiel, le numérique et l'écrit (sites internet et magazines de l'agglomération et des communes, presse locale, vidéos, expositions, affiches et flyers...), permettant de toucher une grande diversité d'habitants et d'acteurs sur l'ensemble du territoire.

Elles ont aussi assuré la mise à disposition des habitants et des acteurs de moyens d'expression afin qu'ils puissent faire part à Grand Chambéry de leurs problématiques et/ou contributions, et ont été aussi alimentées par des réunions publiques, de multiples ateliers/conférences territoriaux. Elles se sont également traduites dans un cadre territorialisé tenant compte de la richesse de la variété des territoires, avec l'expression de leurs spécificités, à l'échelle de quatre plans de secteurs (urbain, piémonts, cœur des Bauges, plateau de la Lysse).

L'ensemble des mesures mises en œuvre sont détaillées dans le bilan de la concertation figurant en annexe.

Dans l'ensemble, le nombre d'observations et de propositions du public est le suivant :

- 520 participants à 20 ateliers citoyens,
- 240 participants à 8 conférences thématiques,
- 170 participants à 5 réunions publiques,
- 450 contributions de particuliers.

Sur le fond, aucune observation de nature à remettre en cause les orientations générales du projet n'a été formulée lors de la concertation.

Cette concertation a donné lieu à des observations et propositions telles que détaillées dans le bilan présenté en annexe portant notamment sur les points suivants.

▪ En phase diagnostic

Cette concertation large a permis à Grand Chambéry de bien faire ressortir les différentes problématiques que rencontrent au quotidien les habitants sur le territoire.

Pour chaque partie du territoire en fonction de ses spécificités, une trentaine d'enjeux autour de 4 grands thèmes pour le territoire urbain ont été identifiés :

- autour de la thématique de l'armature urbaine de Chambéry métropole : centralité, quartiers et mobilité (infrastructure, habitat, transports et déplacements, performance énergétique),
- développement économique et numérique, parallèlement à l'aménagement commercial et de services,
- autour de la thématique du cadre de vie de Chambéry métropole : paysage, patrimoine, tourisme, image,
- autour de la thématique de la place de l'agriculture, de la forêt et de la biodiversité.

6 grands thèmes issus de la concertation du secteur des Bauges ont également été identifiés :

- l'offre de logement à diversifier et adapter,
- la mobilité : qualité du réseau, sécurité routière, offre de stationnement, mobilités alternatives,
- le développement économique,
- le développement touristique,
- l'offre de proximité,
- le besoin de mutualisation et le manque de communication (réfléchir ensemble à un projet de territoire cohérent à l'échelle de l'intercommunalité).

▪ En phase de projet d'aménagement et de développement durables

Cette phase de concertation a permis notamment de débattre, prioriser et compléter la première ébauche du document PADD issu de la phase de diagnostic et d'échanger sur ce que les participants aimeraient voir émerger sur leur territoire au regard des grandes orientations définies.

Les participants ont prioritairement exprimé des propositions dans 9 domaines : se déplacer ; construire et se loger ; travailler et consommer ; développer le tourisme et les loisirs ; développer la convivialité et le lien social ; préserver les ressources, la nature et l'écologie ; accompagner l'agriculture ; améliorer l'accès au numérique ; travailler l'image, l'identité, l'accueil, et l'attractivité du territoire.

Au final, 4 enjeux sont particulièrement ressortis :

- un positionnement économique à développer sur des filières porteuses (montagne, énergies, outdoor/santé, tourisme),
- la préservation des productions locales, notamment des activités agricoles spécialisées, adaptées aux besoins des filières et au changement climatique,
- une diversification du modèle touristique vers une offre 4 saisons adaptée aux attentes de la clientèle et au réchauffement climatique (offre),
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur une meilleure articulation entre urbanisme et offre de mobilités.

▪ En phase règlementaire

La concertation citoyenne organisée sur la phase règlementaire, qui incluait notamment les POA habitat et déplacements, les règlements écrit et graphique, les OAP, a permis d'expliquer les différentes pièces du PLUi HD et leur articulation, de présenter et d'argumenter sur la traduction règlementaire envisagée, et de répondre aux questions des habitants et d'améliorer le règlement.

Les thématiques qui sont principalement ressorties des ateliers et des retours citoyens sur cette phase règlementaire étaient notamment les suivantes :

- la gouvernance et le calendrier du PLUi HD,
- le logement et la mobilité dans le cadre de la mise en œuvre des volets habitat et déplacements,
- la prise en compte des secteurs de fort intérêt patrimonial, et de l'architecture traditionnelle notamment pour les bourgs et hameaux,
- la préservation des secteurs à forts enjeux environnementaux et la place de la nature des grands sites à la nature en ville,
- le tourisme,
- la préservation des zones agricoles tout permettant les extensions et annexes des habitations existantes,
- l'énergie en accompagnant les innovations et encourageant le bioclimatisme.

Dans ce cadre et comme cela est précisé dans le bilan en annexe, le projet de PLUi HD soumis à arrêt a pris notamment en compte des éléments résultant de cette concertation.

En phase diagnostic, cette concertation a permis d'orienter la réalisation du projet d'aménagement et de développement durables ainsi que d'identifier les axes de réflexions à approfondir pour l'aménagement du territoire de l'agglomération. Ces éléments sont présentés dans le bilan de la concertation en annexe. Les axes proposés ont été diversifiés et couvraient l'ensemble des thématiques stratégiques du PLUi HD avec, par exemple, les mobilités et le développement des modes alternatifs à la voiture, l'activité économique avec la volonté de maintenir des pôles commerciaux de proximité, l'habitat avec la recherche d'une agglomération solidaire et proposant des logements accessibles, l'environnement avec les réflexions à mener sur les risques du pluvial et l'imperméabilisation des sols...

L'ensemble des enjeux identifiés lors de ces temps de concertation ont été travaillés pour être intégrés aux éléments du PADD. Cependant de nombreux points soulevés lors de ces ateliers ne relèvent pas du PLUi mais font l'objet d'autres politiques menées par les communes ou par l'agglomération.

Pour le PADD, plusieurs thématiques ressorties des ateliers et de retours citoyens et discutées dans le cadre du PADD ont vu leur traduction et leur développement inscrits dans d'autres pièces, OAP thématiques... et sont développés dans des OAP thématiques (habitat, déplacements, tourisme, cycle de l'eau, climat-énergie, patrimoine, forêt, alpages).

Les propositions faites lors des temps de concertation ont été étudiées dans leur ensemble. Un certain nombre d'entre elles figuraient déjà dans le projet et d'autres ont permis de compléter et d'étoffer le projet de PLUi HD. Il en est ressorti notamment les éléments suivants dans les différents domaines concernés.

- Se déplacer

- Permettre à chacun de se déplacer par une offre de mobilité adaptée aux différents territoires, accessible à tous et intégrant tous les modes, notamment en facilitant et développant le covoiturage et le transport à la demande dans les secteurs ruraux.
- Développer les moyens de communication, d'information et les services connectés pour une meilleure utilisation et organisation des différents modes de transport (train, réseau de transports en commun, co-voiturage, transport à la demande...).
- Poursuivre la création de connexions douces entre les villages et hameaux en lien avec les politiques locales.

- Construire et se loger

- Cibler les opérations d'amélioration énergétique du bâti sur les secteurs d'habitat ancien et les logements vacants, tout en portant une attention particulière à la préservation des caractéristiques patrimoniales des bâtiments, afin d'orienter les actions vers les secteurs les plus consommateurs et pour conserver la vitalité des centres anciens.
- Permettre une densification maîtrisée et acceptable, notamment des secteurs d'habitat individuel et accompagner les nouveaux modèles d'habitat dans les secteurs urbains, périurbains, ruraux et de montagne : constructions en dents creuses, division parcellaire, rénovation des granges baujues, etc.
- Soutenir des villages et hameaux animés dans les communes des Bauges, du plateau de la Leyse et des piémonts de Chartreuse ; maintenir les équipements, services et commerces de proximité qui répondent aux besoins quotidiens de proximité des ménages et anticiper les évolutions liées au vieillissement démographique (services médicaux mutualisés, habitat intergénérationnel, adaptation des logements...).
- Innover par de nouvelles formes ou types d'habitat attractifs, recherchant un cadre de vie qualitatif (vues, espaces verts, vis-à-vis...).

- Travailler et consommer

- Faciliter les organisations nouvelles de travail (télétravail, coworking...).
- Assurer l'adaptation de la gamme d'équipements et de services de l'agglomération à l'évolution des besoins de la population et aux caractéristiques des secteurs urbains, ruraux, de montagne : accompagner le développement des services médico-sociaux et les équipements adaptés aux besoins des seniors en favorisant leur regroupement : généralistes et spécialistes de santé, services d'aide au maintien à domicile, transport à la demande...

- Développer la convivialité et le lien social
 - Poursuivre et soutenir le développement et la qualification des espaces publics à toutes les échelles, support de lien social et de convivialité.
- Préserver les ressources, la nature et l'écologie
 - Poursuivre l'identification et la préservation des zones humides pour leur rôle important, pour la biodiversité, dans la dépollution de la ressource, la limitation des inondations et des sécheresses.
 - Prendre en compte la réduction de la pollution lumineuse dans les projets d'aménagement.
- Travailler l'image, l'identité, l'accueil, l'attractivité du territoire
 - Développer la nature en ville au sein de l'agglomération, garante d'un cadre de vie de qualité.
 - Développer, favoriser la végétalisation des espaces.

Les demandes ponctuelles ont été étudiées par ailleurs et ont été traitées en fonction des situations locales.

Ces éléments sont détaillés dans le bilan de concertation joint en annexe de la présente délibération

Collaboration avec les communes membres

Pour la réussite du projet, l'association et la collaboration avec les communes membres ont été identifiées dès le transfert de la compétence comme un enjeu majeur. Cela s'est traduit dès l'origine par le choix des élus de chaque collectivités, la Communauté de communes du Cœur des Bauges et Chambéry métropole, d'établir une charte de gouvernance intégrant les modalités de collaboration et de gouvernance pour l'élaboration de leur PLUi. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLUi fusionné, une nouvelle charte de gouvernance a été définie à l'occasion de la Conférence intercommunale réunissant l'ensemble des maires de la nouvelle Communauté d'agglomération issue de la fusion.

Cette charte de gouvernance reprend les valeurs portées dans les deux premières chartes et formalise les grandes lignes du processus décisionnel dans le suivi de l'élaboration et jusqu'à l'approbation du PLUi HD. Elle place les communes au cœur du dispositif d'élaboration et apporte à chacune des communes des garanties lors de la procédure de co-construction du PLUi HD.

L'organisation proposée s'est attachée à organiser la collaboration entre les communes en prévoyant différentes instances de réflexion au niveau communal et intercommunal pour élaborer un PLUi HD prenant en compte les différentes échelles territoriales et mettant en adéquation les objectifs de l'agglomération et les projets communaux.

Le PLUi HD est le fruit d'une collaboration étroite avec les communes de Grand Chambéry dans le respect de la diversité, des spécificités et des identités de chaque territoire. Maires, Conseils municipaux et services communaux ont travaillé avec Grand Chambéry à l'élaboration d'un document unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente.

Arrêt du projet

Il s'agit d'arrêter le projet de PLUi HD de Grand Chambéry sur la base du dossier qui a été mis à disposition des conseillers communautaires.

Ce Projet de PLUi HD, tel qu'il est proposé, tient donc compte de la concertation réalisée auprès de la population, des acteurs du territoire et des partenaires.

Ce travail d'élaboration a été conduit en étroite association avec les personnes publiques associées, les associations et les acteurs du territoire, notamment les services de l'Etat et les chambres consulaires, le syndicat mixte du SCoT et les Parcs naturels régionaux permettant ainsi d'enrichir le projet.

Le projet de PLUi HD sera consultable en version papier au siège de Grand Chambéry et à l'annexe des Bauges et dans chaque commune membre.

Il sera également téléchargeable sur le site de Grand Chambéry rubrique grands projets PLUi HD.

Le dossier de PLUi HD comprend les pièces suivantes :

- rapport de présentation, avec l'évaluation environnementale,
- PADD,

- POA habitat et déplacements,
- OAP sectorielles pour chacun des 4 secteurs et thématiques dont les OAP habitat et déplacements et une OAP tourisme intégrant conformément au code de l'urbanisme et du décret d'application de la loi Montagne II, 5 unités touristiques nouvelles (UTN) pour des projets touristiques participant au développement d'un grand espace naturel outdoor,
- règlement écrit et graphique pour chacun des 4 secteurs,
- annexes.

Dans ce cadre, par une précédente délibération, le Conseil communautaire a entériné l'application au document de l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, issue du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 portant modernisation du contenu du PLU.

Le PLUi HD couvre la totalité du territoire de la Communauté d'agglomération, concerné aujourd'hui par divers documents d'urbanisme (cartes communales, POS, PLU...) sauf le périmètre couvert par le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Chambéry. Une fois approuvé après enquête publique notamment, et rendu exécutoire, le PLUi HD a donc vocation à se substituer sur son territoire d'application, sauf sur le PSMV, à ces documents d'urbanisme demeurant alors en vigueur.

Sur le fond, le projet de PLUi HD, tel que figurant en annexe de la présente délibération, repose notamment sur les éléments suivants.

- Un scénario ambitieux retenu en faveur d'un renforcement durable et volontariste du cœur d'agglomération (1,3 % par an en moyenne au cours des 12 prochaines années) avec :
 - une ambition de développement polarisé et volontariste sur Chambéry, à travers des projets de renouvellement urbain majeurs,
 - des communes urbaines durablement renforcées dans leurs capacités de développement, qui accompagnent la dynamique de Chambéry en se structurant autour de centralités relais,
 - une maîtrise du développement sur les communes périurbaines, permettant de façonner une image de villes aux portes du cœur d'agglomération et préservant les équilibres « ville – campagne »,
 - un développement cohérent et équilibré permettant le maintien de la vitalité des secteurs de montagne et respectant leur identité.

Dans ce cadre notamment, après avoir expliqué le scénario retenu et sur la base des orientations et des objectifs du PADD visé précédemment, le PLUi HD en développe les éléments à travers les différentes pièces du dossier.

- Une cohérence d'ensemble entre l'aménagement, les déplacements et la programmation de l'habitat avec des volets habitat et déplacements intégrés au PLUi.

Le programme d'orientations et d'actions habitat indique notamment les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement, ainsi que le programme d'actions permettant d'atteindre ces objectifs et l'OAP thématique précise les actions et opérations d'aménagement visant à poursuivre ces objectifs et reprend l'ensemble de la programmation par commune de logements, intégrant des objectifs de production en logements sociaux ainsi qu'en accession abordable. Elle traduit le scénario démographique et résidentiel inscrit au sein du PADD.

Le POA déplacements traduit les objectifs formulés au niveau du PADD en orientations stratégiques et en actions. Il présente les orientations (vision stratégique), détaille et cartographie les actions à mettre en œuvre, et vérifie la bonne prise en compte des objectifs du PADD et du code des transports. L'OAP déplacements associée traduit les actions inscrites au POA et donne les éléments de compatibilité pour les projets d'aménagement concernant 5 grands axes principaux :

- la voirie et notamment hiérarchisation des voies structurantes de l'agglomération définie au POA,
- les transports en commun : prise en compte en amont et charte d'aménagement,
- les modes actifs piétons, vélos,
- le covoiturage l'autopartage et le stationnement,
- la livraison des marchandises.

- Un choix de traiter certaines thématiques majeures pour l'agglomération à travers 5 OAP thématiques structurantes en sus des OAP obligatoires habitat et déplacements : cycle de l'eau, climat-énergie, alpages, forêt et patrimoine. Ces OAP thématiques permettent de décliner dans le temps et au sein de l'agglomération les orientations et objectifs prévus par le PADD et de définir des principes propres à chaque thématiques.

L'OAP tourisme affirme Grand Chambéry en tant que destination de tourisme culturel, de loisirs et de grand air, notamment à partir du développement des activités 4 saisons sur les stations. Elle intègre également 6 fiches UTN locales concernant les projets touristiques participant au développement d'un grand espace naturel outdoor de Grand Chambéry Alpes Tourisme et répondant aux critères définis au décret d'application de la loi Montagne II : les sites de La Féclaz, des îles du Chéran, d'Aillon 1400, d'Aillon 1000, de Saint-François-de-Sales, et le schéma directeur des itinéraires de randonnées.

- Un règlement écrit et graphique qui traduit les ambitions du PADD avec notamment :
 - une prise en compte des spécificités du territoire, notamment assurée par le choix de 4 plans de secteur (urbain / piémonts / cœur des Bauges / plateau de la Lysse) permettant une adaptation réglementaire prenant en compte ces spécificités plus finement,
 - des zonages spécifiques pour chaque secteur : zones urbaines, rurales et de centralité associées à un règlement écrit adapté aux typologies urbaines existantes (hauteurs, alignement, densité possibles...). Ce dispositif réglementaire s'appuie sur un tronc commun pour les zones agricoles et naturelles et permet également de répondre à la limitation de l'urbanisation,
 - une densification maîtrisée avec des secteurs de densité comprenant des règles d'implantation spécifiques : hauteur de constructions minimales, mixité fonctionnelle acceptée voire obligatoire dans certaines zones où la densité est limitée avec des coefficients d'emprise au sol maximum, des hauteurs et prospects limités,
 - une action sur le logement avec des secteurs de mixité sociale, des emplacements réservés pour logement locatif social dans les secteurs ciblés en lien avec l'OAP habitat, une obligation de production de logement locatif social sur opération neuve et réhabilitation, avec des seuils et des objectifs différenciés selon les communes,
 - l'intégration de la mobilité en amont des projets en lien avec l'OAP déplacements : localisation préférentielle des zones de développement dans les secteurs desservis, emplacements réservés pour création de pistes cyclables, arrêts de bus et règles de stationnement voiture et cycle en fonction du niveau de centralité,
 - la protection et la préservation des espaces naturels et de la biodiversité : la délimitation de zones agricoles protégées (Ap) et de zones naturelles (N) non constructibles et la limitation des zones à urbaniser (AU) avec la réduction d'environ 280 ha de zones U et AU par rapport aux documents d'urbanisme actuels,
 - l'utilisation d'inscription graphique pour la protection, la gestion et la valorisation des corridors écologique (zones humides, bord des cours d'eau, alignements d'arbres, haies, arbres remarquables, élément de paysage), la mise en œuvre de coefficients de biotope et de coefficients de pleine terre pour les projets de construction,
 - une agriculture de proximité et de qualité favorisée avec la limitation des zones à urbaniser (AU) pour la préservation des terres agricoles et une limite de l'urbanisation en frange des villages et hameaux pour éviter le mitage des espaces agricoles,
 - La délimitation de zones agricoles (A) permettant l'installation de nouvelles exploitations et agricoles protégées (Ap) non constructibles sur les secteurs de production à haute valeur ajoutée ou de fonctionnalité et l'autorisation de nouveaux locaux de transformation et de vente dès lors qu'ils sont en complément direct d'une ou plusieurs exploitations agricoles,
 - des performances énergétiques améliorées et une exploitation des énergies renouvelables favorisée : obligation de 30 % d'énergie renouvelable pour tout nouveau projet, minimum de qualité BBC rénovation dans le cadre de réhabilitations de bâtiments anciens avec possibilité de majoration des droits à construire,
 - règlement écrit : coefficient de biotope et coefficient de pleine terre pour les projets de construction : obligation d'une surface en pleine terre ou de surfaces végétalisées,
 - la prévention des risques naturels et technologiques : secteurs identifiés par des plans de risques (PIZ, PPRI) indiqués par une inscription graphique : constructibilité limitée ou interdite,
 - un développement économique cohérent à l'échelle du territoire de l'agglomération s'appuyant notamment sur un zonage spécifique et une spécialisation de certaines zones économiques stratégiques et en favorisant la mixité des fonctions dans les zones plus urbaines. Une

- densification des zones économiques recherchée notamment par l'emprise au sol et les obligations en matière de gestion des eaux pluviales,
- affirmer l'agglomération en tant que "destination tourisme",
 - la préservation des éléments de paysage et de patrimoine avec le maintien notamment d'une architecture traditionnelle tout en permettant une architecture contemporaine de qualité. Et par ailleurs pour les principales zones touristiques, un règlement adapté à leur développement autorisant les équipements de loisirs tout en préservant l'environnement naturel et agricole.

Les contraintes des documents supracommunaux et intercommunaux qui couvrent le territoire ont bien été prises en compte et intégrées au PLUi HD : Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Métropole Savoie, les Plans de prévention des risques inondations (PPRI) du bassin chambérien et du bassin aixois, PPRN, PPRM, les servitudes...

En application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, le bilan de la concertation conduite dans le cadre de l'élaboration du projet de PLUi HD doit être arrêté et, en application de l'article L.153-14 du même code, le projet de PLUi HD doit être arrêté par délibération du Conseil communautaire.

La délibération qui arrête le projet de PLUi HD peut simultanément tirer le bilan de la concertation conformément à l'article L153-13.

Ce projet arrêté sera transmis pour avis aux personnes mentionnées aux articles L.153-15 à L.153-18 et R.153-6 du code de l'urbanisme. En l'absence de réponse dans un délai de 3 mois suite à la réception de cette demande d'avis, celui-ci sera réputé favorable. En outre, en application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, lorsque l'une des communes membres de l'EPCI émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'EPCI délibère à nouveau et arrête le projet de Plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Par ailleurs, une dérogation doit être obtenue du Préfet pour pouvoir ouvrir à l'urbanisation les secteurs constructibles du PLUi HD qui étaient auparavant classés en zones agricole, naturelle et forestière ou en réserve pour une urbanisation ultérieure dans les documents d'urbanisme communaux (comme indiqué dans le rapport de présentation), dans les conditions des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme.

Le projet de PLUi HD arrêté, le bilan de la concertation, ainsi que l'ensemble des avis qui auront été réceptionnés seront soumis à enquête publique en application de l'article L.153-19 du code de l'urbanisme. Cette enquête devrait se tenir en juin/juillet 2019 et fera l'objet de publicité.

L'approbation du PLUi HD est prévue fin 2019.

Considérant que la concertation s'est déroulée de manière satisfaisante au regard des modalités énoncées dans la délibération du 18 mai 2017,

Considérant notamment qu'aucune observation de nature à remettre en cause les orientations générales du projet n'a été formulée lors de la concertation,

Considérant que le dossier de projet du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry tel qu'annexé à la présente délibération est prêt à être arrêté conformément au code de l'urbanisme,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-6, L.153-14 et suivants et R.153-3 et suivant,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 mars 2017 n° 118-17C approuvant la charte de gouvernance relative au Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 18 mai 2017 n° 210-17 C relative à l'élaboration d'un PLUi habitat et déplacements unifié issu de la fusion des deux procédures engagées, indiquant les modifications apportées aux objectifs définis dans les délibérations initiales et exposant les nouvelles modalités de concertation et de collaboration entre la Communauté d'agglomération et les communes membres,

Vu les délibérations des Conseils municipaux prenant acte du débat sur le projet d'aménagement et de développement durables,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Grand Chambéry n° 424-17C du 14 décembre 2017 prenant acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Grand Chambéry n° 42-18 C du 22 mars 2018 prenant acte de la tenue d'un débat sur l'opportunité d'élaborer des plans de secteur,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 février 2019 optant pour l'application des dispositions réglementaires du code de l'urbanisme modernisé au 1^{er} janvier 2016 au Plan local d'urbanisme intercommunal,

Vu le Programme local de l'habitat approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 154-13 C du 19 décembre 2013,

Vu le Plan de déplacements urbains approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 19-03 C du 13 mars 2003,

Vu le bilan de la concertation exposé ci-dessus et détaillé en annexe de la présente délibération,

Vu le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu aussi de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains joint à la présente délibération,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à la majorité par 59 voix Pour, 6 voix Contre et 9 Abstentions :

Article 1 : arrête le bilan de la concertation, tel que présenté ci-dessus et détaillé en annexe,

Article 2 : arrête le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu en outre de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains de Grand Chambéry, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Article 3 : indique que ce projet sera communiqué pour avis, aux personnes prévues par le code de l'urbanisme et notamment :

- aux communes membres de Grand Chambéry concernées par le PLUi HD,
- aux personnes publiques associées à son élaboration et mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 :
 - o préfet,
 - o président du Conseil régional,
 - o président du Conseil départemental,
 - o président de la Chambre de commerce et d'industrie,
 - o président de la Chambre de métiers et de l'artisanat,
 - o président de la Chambre d'agriculture,
 - o présidents des Parcs naturels régionaux des Bauges et de Chartreuse,
- au syndicat mixte du SCoT Métropole Savoie et aux établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des Schémas de cohérence territoriale limitrophes en l'absence de SCoT couvrant la totalité du territoire,
- à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAQ) dans les zones d'appellation d'origine et au Centre de la propriété forestière (CNPF) lorsque le PLUi prévoit une réduction des espaces agricoles ou forestiers,
- à la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) conformément à l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime en l'absence de SCoT couvrant la totalité du territoire et en cas de réduction des espaces naturels, agricoles ou forestiers,
- à la formation spécialisée de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), le projet de PLUi HD prévoyant la réalisation d'une ou plusieurs unités touristiques nouvelles locales dans les conditions prévues au II de l'article L.151-7 du code de l'urbanisme, cet avis portant uniquement sur les unités touristiques locales,
- à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE),
- au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)
- au Conseil de développement de Grand Chambéry,
- aux établissements de coopération intercommunale limitrophes et communes qui ont été associés à l'élaboration,
- aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées au projet,

Article 4 : **décide** de demander une dérogation au Préfet conformément aux articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme pour pouvoir ouvrir à l'urbanisation les secteurs constructibles du PLUi HD qui étaient auparavant classés en zones agricole, naturelle et forestière ou en réserve pour une urbanisation ultérieure dans les documents d'urbanisme communaux,

Article 5 : **précise** que ce dossier de PLUi HD sera tenu à la disposition du public et de toute personne qui en fera la demande selon les modalités suivantes : document papier consultable au siège de Grand Chambéry et à l'antenne des Bauges et documents dématérialisés,

Article 6 : **précise** que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur,

Article 7 : **autorise** le président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente affaire.

le président,
Xavier Dullin



BILAN

de la concertation

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements
Grand Chambéry

Sommaire

préambule	5
la concertation en chiffre entre décembre 2015 et janvier 2019	6
introduction	7
# Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?	8
Qu'est ce qu'un document d'urbanisme ?	
Le contenu du PLUi HD	
Le cadre réglementaire du PLUi HD	
Le contexte de l'élaboration du PLUi HD	
# Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?	11
Les objectifs en matière d'urbanisme, de changement climatique, d'économie, d'environnement et de tourisme	
Les objectifs en matière d'Habitat et de Déplacements	
# La gouvernance et la collaboration technique et politique pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements partagé	15
Les modalités de collaboration pour l'élaboration du PLUi HD	
Le schéma d'organisation de la démarche du PLUi HD	
# Les différentes phases d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements	19
Le calendrier d'élaboration du PLUi HD	
# Les grands principes et modalités de la concertation publique	20
La concertation prévue par la loi et par la délibération du Conseil communautaire du 18 mai 2017	
Les modalités de la concertation	22
# Une concertation territorialisée qui touche tous les publics	22
Un projet concerté	
# La concertation à destination des citoyens	25
S'informer, s'exprimer, débattre et échanger	
● La prise en compte des avis des habitants	
● La transmission des demandes des mairies à l'agglomération	
Les supports d'information et de communication	
● La presse communautaire	
● La presse locale	
● Les invitations personnalisées	
● Le site internet de l'agglomération	
● Les réseaux sociaux Facebook et Tweeter	
● La communication print	

- Les questions d'habitants du PLUi HD
- Les panneaux d'exposition et d'information
- Les vidéos pédagogiques
- Les vidéos des temps de concertation

Les supports d'expression

- Les courriers, courriels et le formulaire en ligne
- Les registres d'expression

Les temps de concertation citoyenne

- Les ateliers de concertation citoyenne
 - Sur la phase diagnostic
 - Sur la phase projet
 - Sur la phase règlementaire
- Les conférences thématiques
- Les réunions publiques organisées à la demande des communes
- Les contributions du Conseil Local de Développement
- Les temps de concertation à destination du jeune public
- La Foire de Savoie 2017
- Les ateliers du projet d'agglomération «La Fabrique du territoire»
- L'exposition itinérante « Les clés pour comprendre le PLUi HD »

La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

61

Les temps de concertation avec les élus du territoire

- Les séminaires élus
 - Sur la phase diagnostic
 - Sur la phase projet
 - Sur la phase règlementaire
- Les conférences des Maires
- Les Rencontres communales politiques (réunions thématiques)
- Les Rencontres avec les élus de secteur (réunions territorialisées)
- Les débats en Conseils municipaux

Les temps de concertation avec les techniciens des communes et de l'agglomération

- Les réunions avec les référents techniques des communes
- Les réunions avec les référents techniques de l'agglomération

Les temps de gouvernance

- Le Comité de Pilotage du PLUi HD
- Le Comité Technique du PLUi HD
- La Commission urbanisme
- Le Conseil communautaire

La concertation à destination des acteurs du territoire

75

Les temps de concertation avec les associations

Les temps de concertation avec les acteurs économiques

Les temps de concertation avec les PPA

les questionnements et les apports de la concertation

79

Sur la phase diagnostic

79

Les sujets de la concertation

- Les objectifs de la concertation sur la phase de diagnostic
- Les priorités identifiées par les participants aux temps de concertation

Les réponses du projet de PLUi HD

- Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD

Sur la phase de projet d'aménagement et de développement durable

84

Les sujets de la concertation

- Les objectifs de la concertation sur la phase de PADD
- Les priorités identifiées par les participants aux temps de concertation

Les réponses du projet de PLUi HD

- Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD

Sur la phase règlementaire

88

Les sujets de la concertation

- Les objectifs de la concertation sur la phase règlementaire
- Les priorités identifiées par les élus participant aux temps de concertation
- Les questionnements posés par les citoyens participants aux temps de concertation

Les réponses du projet de PLUi HD

- Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD



préambule

Ce document retrace l'ensemble des modalités de concertation mises en oeuvre par Grand Chambéry dans le cadre de l'élaboration de son PLUi HD.

En accord avec sa politique de participation citoyenne, et comme stipulé dans l'article L103-2 du code de l'urbanisme (annexé à la délibération d'arrêt du projet et joint à l'enquête publique), la métropole a proposé une démarche de concertation liant les habitants et les acteurs du territoire à ce projet pluri thématiques.

La concertation du PLUi HD s'est déroulée sur trois phases, en mobilisant des outils alliant temps d'échange, d'information et de réflexion, dans une approche territorialisée :

- La 1^{ère} phase de concertation en 2015/2016 a permis aux habitants et acteurs du territoire de réfléchir et de partager un diagnostic de leur territoire.
- La 2^{ème} phase de concertation en 2016/2017 a permis aux habitants et acteurs du territoire d'alimenter les grandes orientations en terme d'aménagements et de développement durables du PLUi HD.
- La 3^{ème} phase de concertation en 2017/2018, a permis d'alimenter la traduction de ces objectifs en règles d'urbanisme.

Ce bilan reprend les principaux éléments de la concertation menée. Pour une approche plus spécifique des différentes contributions, il conviendra de se référer aux comptes rendus qui ont été rédigés après chaque temps de rencontre, tous accessibles sur le site de Grand Chambéry : <https://www.grandchambery.fr/>

la concertation en chiffre entre décembre 2015 et janvier 2019



CONCERTATION CITOYENNE

520 participants à **20** ateliers citoyens
240 participants à **8** conférences thématiques
170 participants à **5** réunions publiques
450 contributions de particuliers
11 interventions auprès de **5** classes de lycées et CMJ
4 rencontres du CLD
1 stand sur la Foire de Savoie



CONCERTATION DES ELUS COMMUNAUX

300 participants aux **8** séminaires élus
143 rencontres communales
38 débats du PADD en Conseils municipaux
4 conférences des Maires



CONCERTATION TECHNIQUE

27 réunions collégiales des différentes directions de Grand Chambéry
25 réunions thématiques avec les acteurs du territoire
5 réunions PPA
3 réunions collectives avec les techniciens communaux...
 (+réunions et rdv téléphoniques individuels entre les techniciens de l'agglomération et des communes)
2 réunions regroupant les associations du territoire



GOUVERNANCE

14 comités de pilotage
5 comités techniques
13 commissions urbanisme
3 conseils communautaires

introduction



Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

Qu'est ce qu'un document d'urbanisme ?

Les documents d'urbanisme visent à planifier et organiser l'urbanisation et l'aménagement d'un territoire, ils réglementent le droit des sols. Ils peuvent être élaborés à l'échelle d'un bassin de vie, d'une agglomération, d'une intercommunalité, d'une commune.

Il s'agit par exemple :

- des plans locaux d'urbanisme (PLU),
- des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi),
- des schémas de cohérence territoriale (ScoT),
- etc.



Un Plan local d'urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements établit un projet politique d'urbanisme et d'aménagement pour le territoire. Sur la base de ce projet, il vient fixer :

- les règles d'occupation des sols et de constructibilité (hauteurs maximales, alignement des façades, règles de stationnement, espaces extérieurs...)
- des intentions d'aménagement sur des secteurs à enjeux
- l'ensemble de la politique de l'habitat de l'agglomération. Il permet de gérer le parc immobilier, privé comme public, les nouvelles constructions pour répondre aux besoins de logement de la population en respectant les principes de diversité sociale et de renouvellement urbain.
- les règles fixant l'organisation des transports de personnes, des transports de marchandises, des transports publics, la circulation et le stationnement.

Le PLUi HD s'impose à tous : particuliers, administrations et entreprises. C'est sur la base de ces règles que les maires délivrent les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Elaboré à l'échelle de l'agglomération, le PLUi HD de Grand Chambéry se présentera sous la forme d'un document unique qui remplacera les PLU communaux actuellement en vigueur.

Il permettra l'émergence d'un projet de territoire cohérent et partagé par le élu et les citoyens pour les 10 à 15 prochaines années tout en respectant les identités locales et la diversité de l'ensemble des communes.



introduction



Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

Le contenu du PLUi HD

LES PIÈCES DU PLUi HD



Secteur Urbain



Secteur Leyse



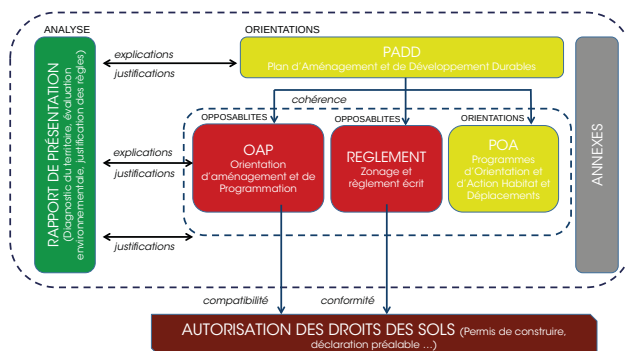
Secteur Piémonts



Secteur Bauges



ARTICULATION ENTRE LES PIÈCES DU PLUi HD



LES DIFFÉRENTS PLANS DE SECTEUR DU PLUi HD

Afin d'adapter le PLUi HD aux spécificités locales des différents territoires qui composent le Grand Chambéry, les pièces réglementaires du PLUi HD seront découpées en 4 secteurs :

- le secteur urbain
- le secteur Piémonts
- le secteur du cœur des Bauges
- le secteur du plateau de la Leyse

Le PLUi HD sera ainsi composé de 4 règlements différents, 1 pour chaque secteur

Secteur urbain	
Barberaz	Cognin
Barby	Jacob-Bellecombette
Bassens	La Motte-Servolex
Challes-les-eaux	La Ravoire
Chambéry	Saint-Alban-en-Leyse

Secteur des Piémonts	
Montagnole	Sonnaz
Saint-Baldoph	Vimines
Saint-Cassin	Saint-Jeoire-Pieux
Saint-Sulpice	

Secteur Plateau de la Leyse	
Curienne	La Thuile
Les Déserts	Thoiry
Saint-Jean-d'Arvey	Vêreil-Pragondran



Secteur du Cœur des Bauges	
Aillon-le-Jeune	Aillon-le-Vieux
Arith	Bellecombe-en-Bauges
Le Châtelard	La Compôte
Daucy	Ecole
Jarsy	Lescheraines
La Motte-en-Bauges	Le Noyer
Saint-François-de-Sales	Sainte-Reine

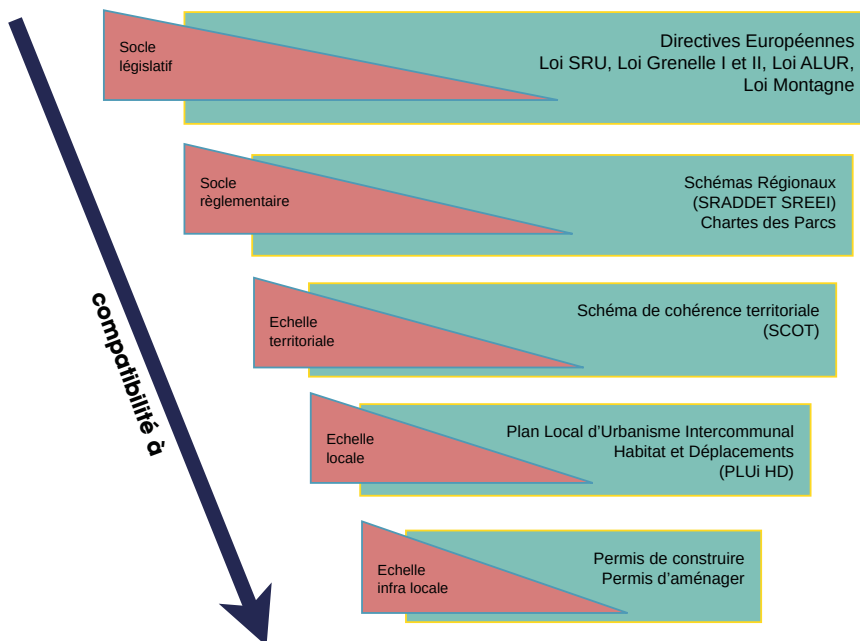
introduction



Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

Le cadre réglementaire du PLUi HD

- Le PLUi HD n'est pas le seul document de planification territoriale. Il s'inscrit dans une politique globale d'aménagement du territoire menée par l'ensemble des acteurs publics. Afin de ne pas multiplier des règles contradictoires, il existe une hiérarchie entre les documents de planification. Le PLUi HD doit être compatible avec les documents « de rang supérieur », c'est-à-dire qu'il ne doit pas contredire leurs dispositions.



introduction



Qu'est ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

Le contexte de l'élaboration du PLUi HD

Le 24 novembre 2016, dans le prolongement de la loi NOTRe, un arrêté préfectoral fusionne la communauté d'agglomération Chambéry métropole et la communauté de communes Cœur des Bauges à compter du 1^{er} janvier 2017. Le nouvel ensemble devient la communauté d'agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges, renommée Grand Chambéry début 2018.

Grand Chambéry est constituée de 38 communes membres, toutes dotées d'un document d'urbanisme communal selon la répartition suivante :

- 31 communes disposant d'un PLU, dont 9 relevant du régime juridique applicable antérieurement à la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II »,
- 4 communes disposant d'un POS,
- 3 cartes communales

Avant leur fusion, les deux collectivités étaient compétentes en matière de PLU et documents d'urbanisme. Elles avaient prescrit, chacune sur leur territoire respectif, l'élaboration de leur PLUi :

- le Conseil communautaire de Chambéry métropole avait décidé, par délibération du 2 juillet 2015, d'engager un processus de transfert de la compétence « documents d'urbanisme ». Les conseils municipaux des communes membres avaient tous délibéré favorablement pour approuver ce transfert de compétence. Celui-ci a donc pu être prononcé par arrêté du préfet de la Savoie du 27 novembre 2015. Le Conseil communautaire avait également décidé d'intégrer le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) à la démarche PLUi en complétant sa délibération de prescription initiale par une délibération complémentaire du 21 décembre 2016.
- la communauté de communes Cœur des Bauges avait fait le même choix du transfert qui a été prononcé par les arrêtés du Préfet de la Savoie en date du 25 et du 26 août 2015 modifiant les statuts de la Communauté de communes du Cœur des Bauges. La collectivité n'avait quant à elle pas élaboré de PLH et de PDU sur son territoire et a prescrit un PLUi sans ces deux volets.

Dans un souci de cohérence des politiques publiques à développer sur le nouveau périmètre intercommunal et pour répondre aux nécessités d'efficacité technique et de bonne gestion financière, la nouvelle collectivité a décidé de fusionner les procédures de PLUi engagées antérieurement. C'est ainsi que Chambéry métropole-Cœur des Bauges valide, par délibération en date du 18 mai 2017 la fusion des deux procédures engagées. Cette délibération précise les modifications apportées aux objectifs définis dans les délibérations initiales et expose les nouvelles modalités de concertation et de collaboration entre la Communauté d'agglomération et les communes membres.

Le PLUi HD du Grand Chambéry s'est donc élaboré en deux temps, un premier temps avant la fusion des collectivités et des démarches et un second temps, après la fusion des deux procédures engagées.

introduction



Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

Les objectifs en matière d'urbanisme, de changement climatique, d'économie, d'environnement et de tourisme

Les objectifs définis lors des prescriptions initiales (délibération de Chambéry métropole du 16 décembre 2015, complétée le 21 décembre 2016 et délibération de Cœur des Bauges du 24 novembre 2015) sont inchangés et étendus au territoire élargi, dans une recherche de cohérence globale et de synergie dans les objectifs communs (économie, ressources, tourisme...).

Ces objectifs, au nombre de 7, sont les suivants :

- affirmer un projet à l'échelle du territoire intercommunal à l'horizon 2030, qui assure un aménagement et un développement durable de l'ensemble du territoire de Grand Chambéry, fort, cohérent, et riche aussi de sa diversité, en veillant également à sa bonne articulation avec les territoires voisins et les enjeux supra-communautaires,
- conforter l'attractivité du territoire, qui bénéficie d'une situation privilégiée en porte d'entrée du sillon alpin avec les grandes infrastructures de communication, en promouvant et accompagnant notamment des projets structurants, emblématiques et novateurs, bien intégrés dans le territoire,
- déterminer l'organisation et le développement de l'urbanisation en préservant au mieux les espaces agricoles naturels et paysagers, en assurant un développement urbain maîtrisé, en limitant la consommation d'espace, en recherchant une intensification urbaine tout en veillant à la qualité des espaces bâtis, et en favorisant le renouvellement urbain sur les pôles de centralité, en adéquation notamment avec la desserte par les transports collectifs ainsi que les équipements et services,
- en matière de changement climatique et d'énergie : favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, (notamment en promouvant la réduction des consommations d'énergie et couverture des besoins restants par des énergies renouvelables), la production énergétique à partir de sources renouvelables ; préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts,
- en matière d'économie : développer et structurer un territoire attractif, porteur d'innovation et favorable au développement d'une agglomération connectée et des proximités, permettre la restructuration des sites économiques, soutenir le développement économique, maintenir et promouvoir les services et commerces, y compris de proximité, promouvoir également le développement des réseaux numériques, encourager un changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire porteuse d'innovation sociale et créatrice d'emploi,

introduction



Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

Les objectifs en matière d'urbanisme, de changement climatique, d'économie, d'environnement et de tourisme (suite)

- en matière d'environnement : renforcer l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels par une approche environnementale adaptée au territoire et à ses enjeux :
 - mieux prendre en compte les enjeux liés aux milieux aquatiques et aux zones humides, veiller à la prévention des risques,
 - préserver les ressources en eau,
 - intégrer les éléments de la trame verte et bleue, assurer au mieux la préservation et la remise en état des continuités écologiques, et s'appuyer sur les richesses existantes du territoire,
 - rechercher une meilleure utilisation de la ressource forestière qui occupe plus de la moitié du territoire de l'agglomération et en favoriser les conditions d'exploitation,
 - préserver au mieux les espaces agricoles et notamment accompagner l'agriculture périurbaine, en limitant strictement les constructions nouvelles dispersées,
 - contribuer à la sauvegarde du patrimoine bâti et de l'identité architecturale et paysagère du territoire, notamment sur les espaces de montagne, en limitant l'extension des hameaux et en préservant les fronts bâtis traditionnels tout en favorisant l'intégration contemporaine et la prise en compte des enjeux environnementaux,
- en matière de tourisme : renforcer l'attractivité touristique et les fonctions de l'agglomération au cœur d'un département à vocation touristique majeure en lien notamment avec le schéma de développement touristique. Sur le massif des Bauges, accompagner l'activité des bases de sports et de loisirs et autres sites touristiques (Les Déserts, Aillons-Margéraz, Saint- François-de-Sales, Iles du Chéran...) et favoriser la pérennité et l'amélioration de la qualité du parc d'hébergement touristique marchand et d'hôtellerie/restauration (rénovation des centres de vacances, réhabilitation des lits peu utilisés pour les remettre sur le marché).



introduction



Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

Les objectifs en matière d'Habitat et de Déplacements

La Communauté d'agglomération étant à la fois compétente en matière d'habitat et autorité organisatrice des transports (au sens de l'article L. 1231-1 du code des transports), il s'agit dans le cadre de cette fusion, d'élaborer un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la nouvelle entité Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains. Il s'agit donc d'élaborer un PLUi HD.

Grand Chambéry souhaite ainsi affirmer et engager cette démarche innovante qui permettra notamment de simplifier les procédures, de renforcer une réflexion commune et partagée, en concertation avec la population, autour des enjeux d'urbanisme, d'habitat et de déplacements, d'harmoniser ces différentes politiques publiques dans un document intégrateur et une même temporalité, mais aussi d'améliorer leur lisibilité et leurs conditions de mise en œuvre.

Le PLUi initial de Cœur des Bauges ne comportait aucun de ces deux volets, il a donc été nécessaire de modifier en rapport les objectifs poursuivis pour l'élaboration du PLUi HD en matière de déplacements et d'habitat. La délibération en date du 18 mai 2017, portant fusion des deux démarches de PLUi liste les nouveaux objectifs en la matière, étendus à l'ensemble du territoire de l'agglomération :

● Habitat et solidarité :

Le PLUi habitat et déplacements tenant lieu de Programme local de l'habitat répond aux objectifs de l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation en cherchant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Cela se traduit notamment par :

- construire une agglomération pour tous en poursuivant et en traduisant les objectifs et les orientations du PLH pour répondre au mieux à la diversité des besoins en logements (logements sociaux, abordables...) notamment par la production et l'amélioration des logements tout en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre,
- répondre aux besoins en logements et en hébergement, en développant une offre diversifiée en produits, tant dans la production neuve qu'en réhabilitation et renouvellement urbain,
- poursuivre le rééquilibrage de l'offre au sein de l'agglomération, entre les communes et entre les quartiers, en veillant à prendre en compte les spécificités des parties du territoire,
- conforter l'attractivité du parc existant par des actions de réhabilitation permettant de proposer des logements performants et faciliter la réhabilitation énergétique des logements afin d'améliorer leur performance, limiter les charges pour les propriétaires et résorber l'habitat précaire,
- rechercher les solutions pour apporter des réponses aux besoins particuliers des personnes défavorisées, des étudiants, des personnes en situation de perte d'autonomie,
- fluidifier les parcours résidentiels en créant les conditions de réalisation de chaque maillon de la chaîne : depuis l'hébergement jusqu'au logement adapté en passant par l'accès à un logement locatif, privé ou social et l'accession à la propriété.

Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements ?

Les objectifs en matière d'Habitat et de Déplacements (suite)

● Déplacements et mobilités :

Comme indiqué à l'article L.1214-1 du code des transports, le PLUi habitat et déplacements, tenant lieu de Plan de déplacements urbains, détermine les principes régissant l'organisation du transport, de la circulation et du stationnement.

Les objectifs du PLUi HD modifiés, étendus à l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération, traduisent ainsi les éléments indiqués à l'article L.1214-2 du code des transports :

- assurer en lien avec la démarche « Territoire Mobile » une meilleure complémentarité des différents modes de déplacements sur le territoire en renforçant le réseau et son attractivité pour un meilleur transfert modal tout en privilégiant les pôles générateurs de déplacements, les zones d'habitat dense, les parcs d'activités économiques,
- mettre en œuvre les moyens visant à réduire, dans le domaine des déplacements, les émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur une meilleure articulation entre urbanisme et offre de mobilités, en finalisant le réseau cible de transports tout en répondant à un objectif de rationalisation et d'optimisation du réseau de transports urbains,
- déployer et intégrer le réseau de transport urbain à une autre échelle territoriale en créant des interconnexions avec les autres réseaux de transports et donc en engageant un travail avec les autres autorités organisatrices de mobilités afin de favoriser un véritable report modal de l'autosolisme vers des modes de déplacements plus durables, tout en cherchant à éviter les « doublons » dans l'offre,
- favoriser le renforcement du périurbain ferroviaire chambérien afin d'utiliser l'axe ferré au profit du territoire,
- finaliser la mise en accessibilité du réseau de transports urbains,
- intégrer les mobilités (et notamment les piétons, cycles) et les questions de stationnement dans les projets d'urbanisme,
- développer des actions complémentaires en matière de mobilité (covoiturage, autopartage, conseils en mobilité...),
- fluidifier et sécuriser la circulation sur les grands axes en prolongeant la démarche du plan de circulation de Chambéry (extension du secteur piétonnier, mise en place de nouvelles zones de rencontre à 20 km/h, continuité des itinéraires cyclables et sécurisation de la traversée cyclable du centre-ville) et la nouvelle politique de stationnement globale,
- intégrer la gestion du « dernier kilomètre » sur les thématiques transports de marchandises en ville, accompagnement des services à la mobilité (ex : Vélobulle), etc...

introduction



La gouvernance et la collaboration technique et politique pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements partagé

Les modalités de collaboration pour l'élaboration du PLUi HD

Les élus des collectivités de la Communauté de Communes du Coeur des Bauges et de Chambéry métropole avaient fait le choix de rédiger une charte de gouvernance intégrant les modalités de collaboration et de gouvernance pour l'élaboration de leur PLUi (Charte du 23 novembre 2015 pour le territoire des Bauges, charte du 16 décembre 2015 pour celui de Chambéry métropole).

Le 16 mars 2017, une nouvelle charte de gouvernance a été définie à l'occasion de la Conférence intercommunale réunissant l'ensemble des maires de la nouvelle Communauté d'agglomération issue de la fusion.

Cette charte de gouvernance reprend les valeurs portées dans les deux premières chartes et formalise les grandes lignes du processus décisionnel dans le suivi de l'élaboration et jusqu'à l'approbation du PLUi HD. L'organisation proposée s'attache à organiser la collaboration entre les communes en prévoyant différentes instances de réflexion au niveau communal et intercommunal pour élaborer le PLUi HD.

• Les instances de collaboration :

L'élaboration du PLUi HD se fera selon le schéma de gouvernance proposée par la charte. Ce schéma apporte à chacune des communes des garanties lors de la procédure de co construction du PLUi HD. Grand Chambéry met au centre du dispositif et s'engage à prendre en compte les contributions et les orientations communales dans la mesure où celles-ci :

- ✓ ne remettent pas en cause l'équilibre du futur PLUi HD,
- ✓ ne génèrent pas un risque contentieux,
- ✓ n'ont pas d'impacts significatifs sur les communes voisines,

Dans le cas contraire, les orientations communales sont soumises à discussion au sein du comité de pilotage du PLUi HD afin de rechercher un consensus satisfaisant pour toutes les parties.

La collaboration menée avec les communes est principalement fondée sur les instances suivantes :

• Le Conseil communautaire

Il prescrit le PLUi HD et les modalités de concertation,
il organise le débat sur le PADD,
il arrête le projet de PLUi HD,
il approuve le PLUi HD.



introduction



La gouvernance et la collaboration technique et politique pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements partagé

Les modalités de collaboration pour l'élaboration du PLUi HD

• Les Conseils municipaux

Ils prescrivent le PLUi HD et ils nourrissent la réflexion du PLUi HD au niveau local, Ils débattent sur le projet de PADD, ils ont la possibilité d'émettre un avis défavorable sur les OAP ou les dispositions réglementaires qui les concernent directement au moment de l'arrêt du PLUi HD et peuvent soumettre le document à une nouvelle délibération à la majorité des deux tiers de leurs membres.

• Le Comité de Pilotage PLUi HD

Il pilote le projet d'élaboration du PLUi HD et en est le garant, il valide les grandes orientations et les différentes étapes d'avancée de la procédure, il reçoit les personnes publiques associées en tant que de besoin, il prépare les décisions, avis et thématiques à approfondir avant présentation en commission urbanisme et conférence intercommunale des maires.

• La Commission d'urbanisme

Elle est chargée de donner des avis et de formuler des propositions au bureau et au conseil communautaire, les représentants communaux qui la composent sont chargés de porter le débat sur le PLUi HD dans leurs conseils municipaux, elle peut demander des approfondissements sur des points ou des thématiques spécifiques au comité de pilotage.

• Le Comité Technique et les groupes techniques

Composés des techniciens communaux et intercommunaux, ils sont constitués pour alimenter la réflexion et préparer les comités de pilotage, ils participent à chacune des étapes de l'élaboration du PLUi HD (diagnostic, PADD, zonage, règlement, ...) jusqu'à l'arrêt du projet. Chaque commune est sollicitée pour désigner un référent technique siégeant au sein de ces groupes.

- Les modalités précises de collaboration entre les 38 communes et Grand Chambéry dans l'élaboration du PLUi HD :

- **une commission d'urbanisme permanente** composée du maire et d'un représentant élu de chaque commune. Cette commission se prononcera sur les documents avant leur examen ou approbation par les instances délibératives de la Communauté d'agglomération,

introduction



La gouvernance et la collaboration technique et politique pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements partagé

Les modalités de collaboration pour l'élaboration du PLUi HD

- **un comité de pilotage du PLUi HD**, instance politique opérationnelle, coordinatrice du projet, présidée par le vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et de l'évolution des compétences. Il est accompagné dans ses missions par un conseiller délégué chargé de l'urbanisme pour les Bauges, de la vice-présidente chargée de l'habitat, du Programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de la vice-présidente chargée de la multi modalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements. Il assure également la concertation avec les communes sur les projets. Ce comité de pilotage assure le suivi de l'ensemble de la procédure et se réunit en tant que de besoin. Il lui incombe de piloter l'ensemble de la démarche. Le comité de pilotage est force de proposition auprès de la Conférence intercommunale des maires et de la commission d'urbanisme. Il valide les grandes orientations et les différentes étapes d'avancée de la procédure PLUi HD. Il prépare les décisions, avis et thématiques à approfondir avant présentation en commission urbanisme et Conférence intercommunale des maires,
- **des groupes de travail déplacements et habitat** : ces deux groupes thématiques correspondant aux volets habitat et déplacements du PLUi HD, ils sont présidés par les vice-présidents chargés de l'habitat, du Programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de la multi-modalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements. Ces deux groupes élaborent les orientations et actions qui seront intégrées au Programme local de l'habitat et au Plan de déplacements urbains. Ils les présentent à leur commission de rattachement puis au comité de pilotage garant de la cohérence d'ensemble du PLUi HD,
- **un comité technique et des groupes de travail thématiques ou géographiques** chargés notamment d'alimenter la réflexion sur le projet de territoire (PADD) et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ces groupes peuvent être ouverts aux agents des communes de l'agglomération et à des experts sur des domaines spécifiques,
- **des réunions de travail** dans chaque commune ou par groupe de communes. Le travail à l'échelle communale ou par groupe de communes portera essentiellement sur les orientations d'aménagement et de programmation d'intérêt local ainsi que la définition du règlement et du plan de zonage.

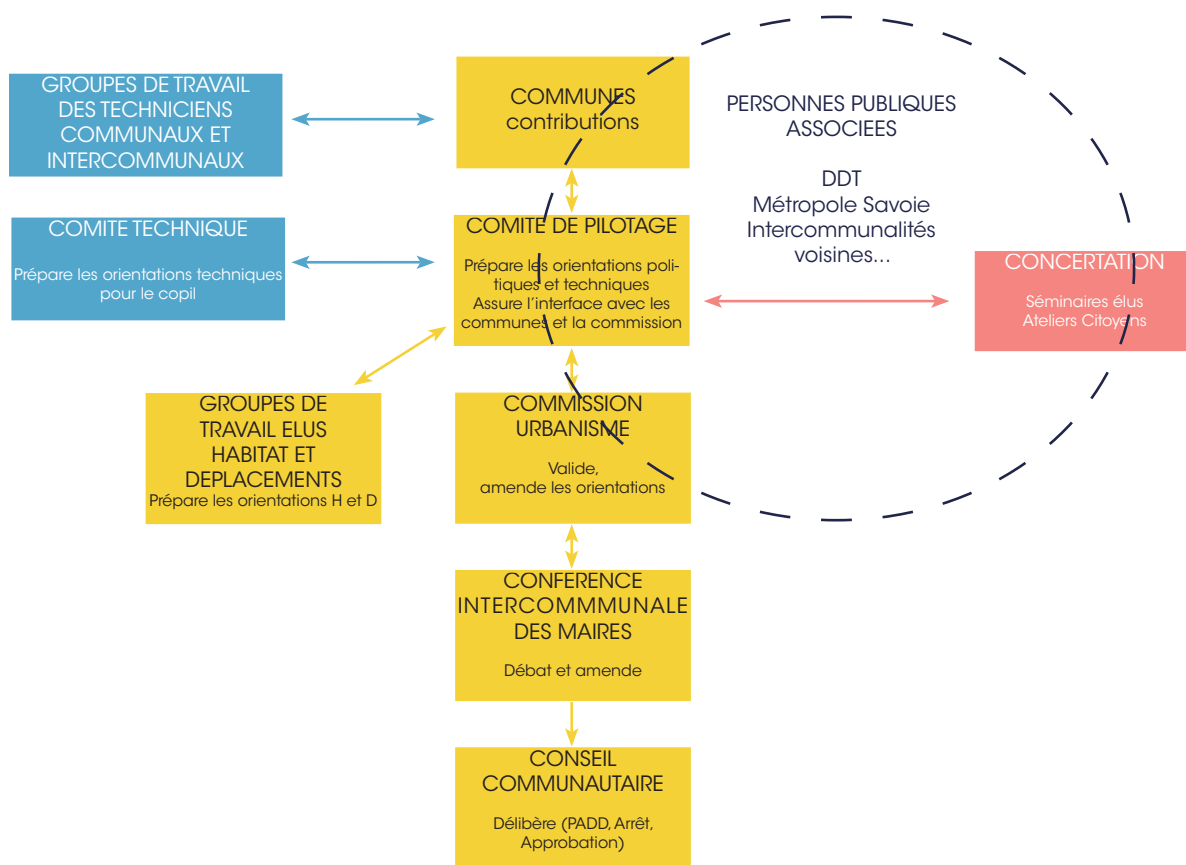
introduction



La gouvernance et la collaboration technique et politique pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements partagé

Le schéma d'organisation de la démarche du PLUi HD

SCHEMA D'ORGANISATION DE LA DEMARCHE PLUi HD



introduction

Les différentes phases d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements

Le calendrier d'élaboration du PLUi HD



introduction



Les grands principes et modalités de la concertation publique

La concertation prévue par la loi et par la délibération du Conseil communautaire du 18 mai 2017

En application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, le Conseil communautaire a délibéré le 18 mai 2017 sur les modalités de la concertation à mener dans le cadre de l'élaboration du PLUi HD. La concertation prévue par la délibération prévoit d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

- Les objectifs de la concertation pour l'élaboration du PLUi HD :

La concertation doit permettre au grand public :

- d'avoir accès à l'information,
- d'alimenter la réflexion et de l'enrichir,
- de formuler des observations et des propositions,
- de partager le diagnostic du territoire,
- d'être sensibilisé aux enjeux et à leur prise en compte par le projet,
- de s'approprier au mieux le projet de territoire,
- de bien utiliser le futur document et de suivre son évolution

- Les modalités de la concertation pour l'élaboration du PLUi HD inscrites dans la délibération :

- **mise à disposition du public d'un dossier comportant notamment les documents relatifs au projet, et les délibérations**, au fur et à mesure de leur élaboration au siège de Grand Chambéry, 106 allée des Blachères, 73000 Chambéry et à l'annexe des Bauges, avenue Denis Therme, 73630 Le Châtelard, aux jours et heures ouvrables habituels. Ces éléments seront également mis à disposition sur le site internet de Grand Chambéry, <https://www.grandchambery.fr>, rubrique grands projets.
- **mise en ligne d'un formulaire sur le site internet** de Grand Chambéry, <https://www.grandchambery.fr>, rubrique grands projets, laissant la possibilité à toute personne intéressée de s'inscrire dans la démarche d'élaboration du projet de PLUi et de déposer ses observations et propositions,
- **possibilité d'adresser des observations et propositions par courrier**, à l'attention de monsieur le président de Grand Chambéry, à l'adresse suivante : Grand Chambéry, 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex, ou via l'adresse courriel suivante plui@grandchambery.fr

introduction



Les grands principes et modalités de la concertation publique

La concertation
prévue par la
loi et par la
délibération du
Conseil
communautaire
du 18 mai 2017

- mise en place à Grand Chambéry et à l'annexe des Bauges, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un **registre** laissant la possibilité à toute personne intéressée d'inscrire ses observations et propositions,
- **information du public par divers supports et moyens de communication concernant la procédure en cours**, le contenu et l'avancement des études et du projet : site internet de Grand Chambéry, magazine de l'agglomération, publications diverses sous forme d'affiches, de plaquettes...,
- organisation de **plusieurs temps de concertation** sous forme de réunions publiques, d'ateliers, de rencontres, ouverts à tous, à différentes échelles du territoire, avec un minimum d'un évènement répété **en six lieux du territoire** à **chacune des étapes suivantes**: les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) en lien avec le diagnostic et les enjeux du territoire élargi, et le projet de PLUi dans son ensemble,
- organisation d'au moins **une exposition publique temporaire**.

Le bilan de la concertation proposé dans les pages suivantes présente :

- les concertations menées par l'agglomération de la communauté de communes du Coeur des Bauges et de l'agglomération de Chambéry métropole préalablement à la fusion des deux agglomérations et conformément aux exigences de concertation qui avaient été fixées dans leur délibération respective de prescription en novembre et décembre 2015.
- les différentes mesures prises par Grand Chambéry (après la fusion) pour répondre aux exigences de concertation fixées par la loi et la délibération de mai 2017.

Certaines mesures de concertation qui n'étaient pas prévues par la délibération ont pu être menées en plus, elles seront présentées également.



les modalités de la concertation



Une concertation territorialisée qui touche tous les publics

Un projet concerté

- La concertation avec les élus et les acteurs du territoire :

Le PLUi HD est le fruit d'une collaboration étroite avec les communes de Grand Chambéry dans le respect de la diversité, des spécificités et des identités de chaque territoire.

Maires, Conseils municipaux et services communaux ont travaillé avec la Métropole à l'élaboration d'un document unique, afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente. La Métropole a mobilisé également ses partenaires publics : l'Etat, la Région, le Département, les territoires voisins.

- La concertation avec les habitants :

Le PLUi HD est également le fruit d'un long travail avec les habitants et les forces vives de son territoire dans le cadre d'une grande démarche de concertation.



Atelier citoyen PLUi HD février 2017 - Grand Chambéry

- Une concertation en trois phases :

La concertation du PLUi HD s'est déroulée sur trois phases, en mobilisant des outils variés alliant présentiel et numérique dans une approche territorialisée.

La démarche de concertation s'est accolée sur la démarche d'élaboration du PLUi HD afin de l'alimenter au mieux.

- La 1^{ère} phase de concertation en 2016 et début 2017 a permis aux habitants et acteurs du territoire d'alimenter l'élaboration du diagnostic de la démarche de PLUi HD et de définir les grands enjeux du projet de territoire.
- La 2^{ème} phase de concertation fin 2017 est intervenue sur la phase d'élaboration du PADD. Elle a permis d'alimenter la réflexion autour de la philosophie générale du projet à l'horizon 2030 et la définition des objectifs opérationnels visés en réponse aux enjeux et aux orientations définis suite à la phase de diagnostic du projet
- la 3^{ème} phase de concertation en 2018 a permis d'alimenter la traduction de ces objectifs en règles d'urbanisme.

les modalités de la concertation



Une concertation territorialisée qui touche tous les publics

Un projet concerté

● Une concertation alliant différents outils

Afin de toucher une grande diversité d'habitants et d'acteurs sur l'ensemble du territoire, des outils variés d'information, d'expression et de concertation alliant le présentiel, le numérique et le print ont été choisis :

- 1 - Des supports d'informations et de communication print ou numériques ont été utilisés : sites internet et magazines de la métropole et des communes, presse locale, vidéos, expositions, affiches et flyers ...
- 2 - Des moyens d'expression étaient mis à disposition des habitants et des acteurs afin qu'ils puissent faire part à Grand Chambéry de leurs problématiques et/ou contributions.
- 3 - De multiples ateliers/conférences territoriaux ont été organisés à destination des habitants et des élus dans le cadre de la démarche de PLUiHD. Des ateliers organisés dans le cadre du projet d'agglomération, La Fabrique du Territoire, et du Conseil Local de Développement ont également permis d'alimenter la démarche.

● Une concertation territorialisée

Si le projet est intercommunal, Grand Chambéry est également riche de ses diversités. La concertation du PLUi HD s'est donc déroulée de manière territorialisée permettant l'expression des spécificités des territoires.

Pour ce faire, la concertation s'est déroulée à l'échelle de quatre secteurs (pour lesquels un règlement spécifique sera élaboré lors de la phase réglementaire de l'élaboration du PLUi HD):

- le secteur urbain
- le secteur Piémonts
- le secteur du coeur des Bauges
- le secteur du plateau de la Leyse

les modalités de la concertation

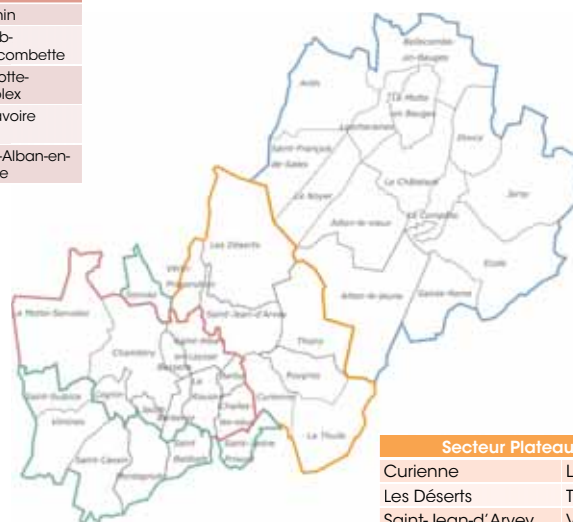


Une concertation territorialisée qui touche tous les publics

Un projet concerté

LES DIFFÉRENTS SECTEURS DU PLUi HD

Secteur urbain	
Barberaz	Cognin
Barby	Jacob-Bellecombette
Bassens	La Motte-Servolex
Challes-les-eaux	La Ravoire
Chambéry	Saint-Alban-en-Lysse



Secteur du Cœur des Bauges
Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Bellecombe-en-Bauges
Le Châtelard
La Compôte
Doucy
Ecole
Jarsy
Lescheraines
La Motte-en-Bauges
Le Noyer
Saint-François-de-Sales
Sainte-Reine

Secteur Plateau de la Leysse	
Curienne	La Thuile
Les Déserts	Thoiry
Saint-Jean-d'Arvey	Vérel-Pragondran

Secteur des Piémonts	
Montagnole	Sonnaz
Saint-Baldoph	Virvins
Saint-Cassin	Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice	

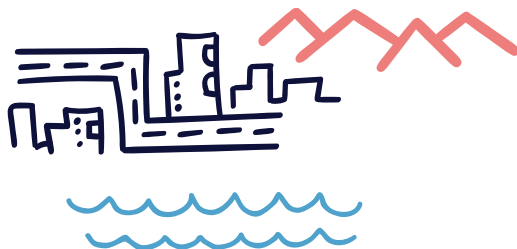


S'informer

S'exprimer

Débattre et échanger

La concertation à destination des citoyens



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

S'informer, s'exprimer, débatte et échanger

Les objectifs et les modalités minimales de la concertation citoyenne ont été définis dans la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi HD unifié du 18 mai 2017.

Les avis, commentaires et suggestions des habitants ont été pris en compte tout au long de l'élaboration du PLUi HD et ont permis d'enrichir le projet.

Une fois le projet arrêté par le conseil communautaire, les habitants pourront donner leur avis et faire part de leur requête dans le cadre d'une enquête publique dirigée par une commission d'enquête.

Tout au long de l'élaboration du PLUi HD, les habitants ont pu s'informer, donner leurs avis, et faire des suggestions :

S'informer :

- Grâce à la presse municipale et communautaire,
- Via le Site internet de l'agglomération (rubrique «grand projet») et des communes,
- Par le dossier de concertation consultable dans les mairies et au siège de l'agglomération.

S'exprimer :

- Dans les registres mis à disposition dans les mairies et au siège de l'agglomération,
- Par courrier adressé à monsieur le Président
- Sur le site internet de l'agglomération.

Débatte et échanger :

- Dans le cadre des réunions publiques, ateliers, conférences, expositions autour du PLUi HD, organisés tout au long de l'élaboration du document.



Atelier citoyen PLUi HD février 2017 - Grand Chambéry

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

**S'informer,
s'exprimer,
débatte et
échanger**

● La prise en compte des avis des habitants

Les commentaires et suggestions qui concernent un intérêt collectif ont été intégrés et étudiés à chaque phase d'élaboration du projet.

Les demandes qui concernaient un intérêt individuel ont été enregistrées par les services de l'agglomération et étudiées en temps voulu, notamment lors de la définition du zonage et du règlement, par les services et les élus des communes concernées.

En parallèle de l'arrêt du projet de PLUi HD, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation effectuée tout au long de la démarche d'élaboration.

● La transmission des demandes des mairies à l'agglomération

Tel que précisé dans la charte de gouvernance de la compétence urbanisme, définissant les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté d'agglomération, les communes ont :

- demandé systématiquement une trace écrite des demandes des habitants pour leur prise en compte,
- transmis toutes les demandes écrites des habitants à Grand Chambéry, qui s'est chargé d'y apporter une réponse. Une copie de la réponse a été transmise à la mairie pour information.



Atelier citoyen PLUi HD Octobre 2017 - Grand Chambéry

les modalités de la concertation



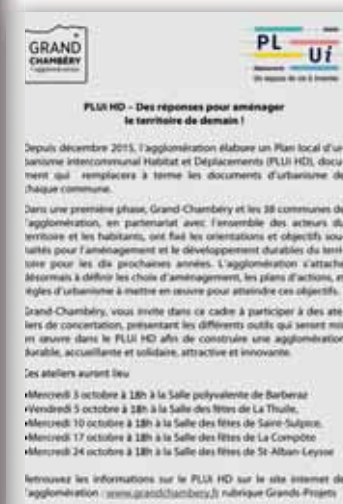
La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

Un dispositif global d'information et de communication sur la démarche a été déployé par Grand Chambéry pour :

- Faire connaître la démarche d'élaboration du PLUi HD, son calendrier, ses enjeux, les attendus,
- Donner des éléments de compréhension du PLUi HD : ses leviers d'actions, ses incidences dans la vie quotidienne, les grands thèmes du débat,
- Faire connaître la démarche de concertation : ses enjeux, son calendrier et ses outils
- Donner à voir les grands choix et orientations de développement du territoire pour demain.

Une identité visuelle propre à la démarche a été créée, elle propose un logotype et un univers graphique associé qui recense les codes et principes d'utilisation des différents éléments graphiques pour permettre uniformité et cohérence dans la communication du PLUi HD



- La presse communale et communautaire

Une cinquantaine d'articles ont été publiés dans le magazine de la Métropole et dans les bulletins municipaux des communes



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

● La presse locale

Des communiqués de presse ont été envoyés aux médias en amont de chaque rencontre citoyenne : pour les 3 cycles d'ateliers citoyens, les conférences et la démarche initiée auprès du jeune public.

Au total ce sont plus de 40 articles qui ont été publiés et recensés dans les médias locaux sur le sujet.

Les principaux médias locaux qui ont relayé les informations sur le PLU HD sont Le Dauphiné Libéré et La Vie Nouvelle.



Extraits d'articles de la presse locale sur le PLU HD - Grand Chambéry



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

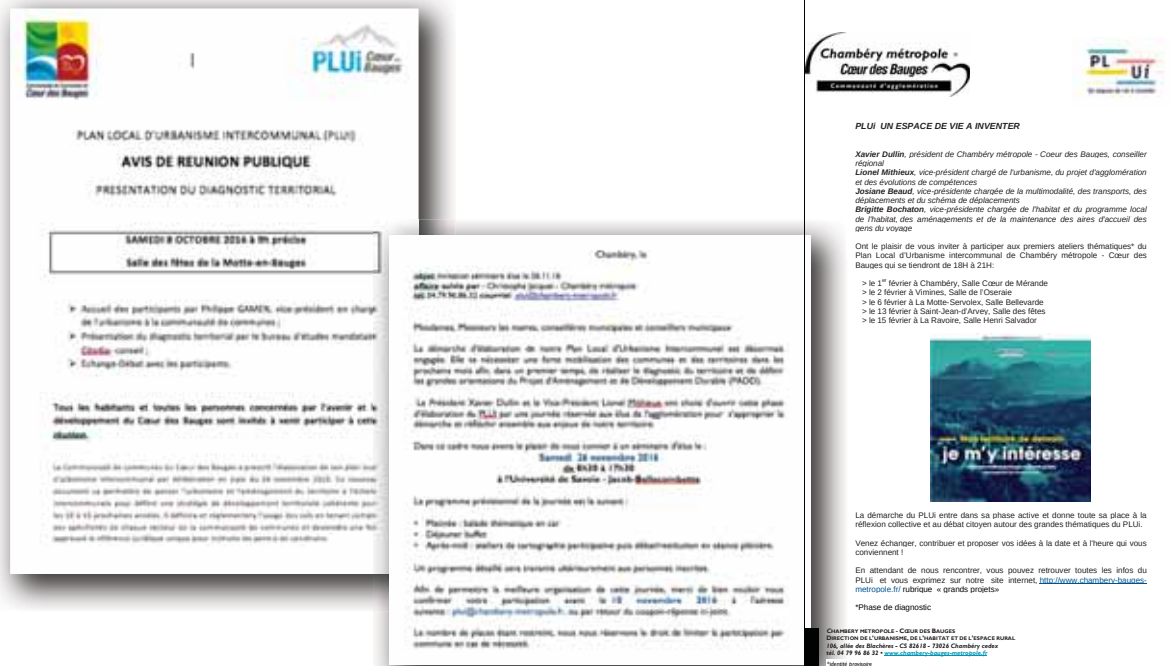
les supports d'information et de communication

● Les invitations personnalisées

Des invitations personnalisées aux ateliers de concertation ont été adressées par mail ou par courrier à :

- l'ensemble des élus de l'agglomération,
- l'ensemble des communes de l'agglomération,
- l'ensemble des agents de l'agglomération,
- les associations du territoire
- aux personnes inscrites au fur et à mesure des événements de concertation du PLUi HD et de la Fabrique du territoire,

Au total, c'est environ 1 200 personnes/organismes qui ont reçu une invitation pour participer aux différents temps de concertation.



Extraits des invitations courrier ou mail envoyées à titre personnel

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

- Le site internet de l'agglomération

Dès le démarrage de la démarche, une page dédiée au PLUi HD a été créée sur le site internet de l'agglomération.

Cette page constitue à la fois un espace de ressources informatives et pédagogiques sur la procédure d'élaboration et ses enjeux, un fil d'actualité de la démarche mais également un espace centralisant l'ensemble des supports et des livrables de la démarche de concertation.

La page est accessible sur le site <https://www.grandchambery.fr>, rubrique «Grands Projets» et proposent 5 onglets différents :

- Qu'est-ce que le PLUi HD ?
- Le lancement et la gouvernance du PLUi HD
- La concertation autour du PLUi HD
- Le calendrier du PLUi HD
- Les documents téléchargeables

Les éléments issus de la concertation menée en 2016 dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Cœur des Bauges restent téléchargeables sur l'ancien site de l'intercommunalité : <http://www.cc-coeurdesbauges.fr/>



Les communes membres étaient systématiquement destinataires des actualités, articles et informations concernant le PLUi HD et pouvaient les diffuser sur leurs sites internet communaux.

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

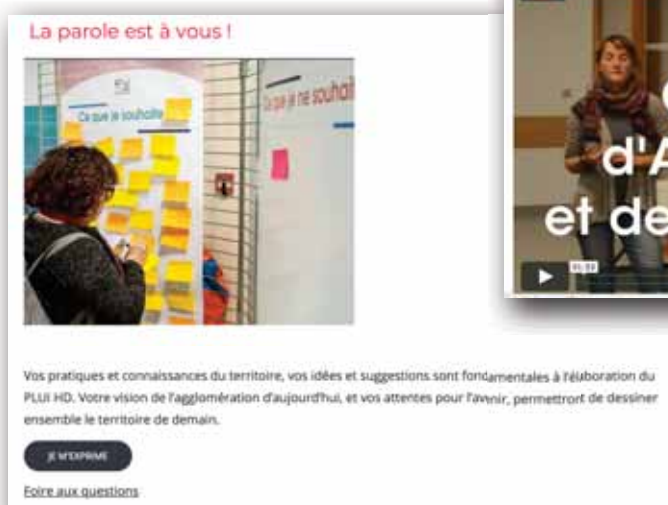
les supports
d'information et
de
communication

- Le site internet de l'agglomération en image (suite)



L'actualité du PLUi HD apparaît en première page du site de l'agglomération

Des comptes rendus des ateliers ou séminaires, des vidéos et des photos de tous les événements de la concertation



Un formulaire à destination de tous les citoyens, accessible en ligne

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

- Le site internet de l'agglomération en image (suite)



Des vidéos explicatives sur le diagnostic et le PADD, des fiches techniques et des notices explicatives, les supports des intervenants en conférences thématiques, des réponses aux questions d'habitants, les délibérations et prescriptions sont mis en ligne sur le site internet de l'agglomération.



les modalités de la concertation

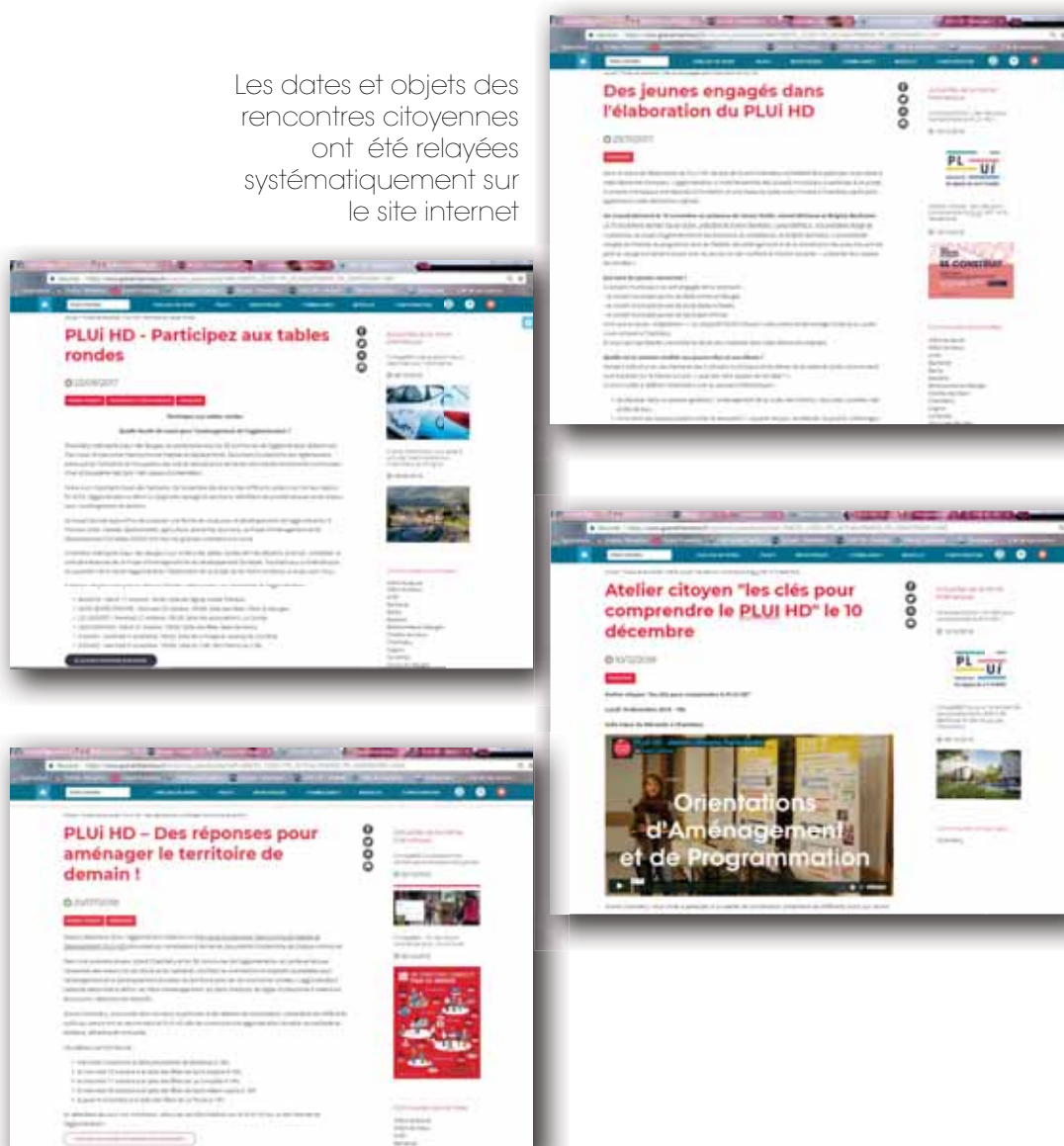


La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

- Le site internet de l'agglomération en image (suite)

Les dates et objets des rencontres citoyennes ont été relayées systématiquement sur le site internet



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

- Les réseaux sociaux Facebook et Tweeter



Les dates et objets des rencontres citoyennes ont été relayées systématiquement sur les réseaux sociaux



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

- La communication print en image

Grand Chambéry a déployé une communication papier diversifiée :

- **des affiches** ont été produites pour les 3 cycles de rencontres citoyennes. Elles étaient affichées et mises à disposition dans l'accueil de la Métropole, mises en ligne sur le site internet, et transmises par voie postale aux 38 communes. Leur affichage était également assuré par l'agglomération sur l'ensemble du territoire. Pour chaque cycle, 120 affiches A3 ont été posées à l'intérieur des bus, 30 affiches 120/175 sur les abri voyageurs du réseau métropolitain et 65 affiches 120x175 sur les panneaux du réseau d'affichage de l'agglomération (pour les deux premiers cycles d'ateliers).
- **des supports dédiés à la présentation et à la valorisation de la démarche ont été produits** : plaquette de présentation, pochettes de travail A.
- les rapports de comptes rendus d'ateliers, de séminaires, de synthèses du diagnostic ou du PADD, les 2 lettres PLUi HD résumant le diagnostic et le PADD ... en plus d'être téléchargeables du site internet de l'agglomération, ont été imprimés et diffusés à l'occasion des événements ultérieurs à leur publication.
- la mise à disposition du public **d'un dossier comportant les documents relatifs au projet et les délibérations**, au fur et à mesure de leur élaboration, au siège de Grand Chambéry et à l'annexe des Bauges, aux jours et heures ouvrables habituels. Ces mêmes éléments étaient également mis à disposition sur le site internet de Grand Chambéry, <https://www.grandchambery.fr>, rubrique grands projets.

La pochette de travail créée
pour le PLUi HD



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

● La communication print en image (suite)

Des invitations personnalisées aux ateliers de concertation ont été adressées à :

- l'ensemble des élus de l'agglomération,
- l'ensemble des communes de l'agglomération,
- l'ensemble des agents de l'agglomération,
- aux personnes inscrites au fur et à mesure des événements de concertation du PLUi HD et de la Fabrique du territoire

Au total, c'est environ 1 200 personnes qui ont reçu une invitation pour participer aux ateliers de concertation.



Campagnes d'affichage annonçant les concertations citoyennes de février 2017, octobre 2017 et octobre 2018

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

La communication print en image (suite)



La plaquette en format Map recto verso, de présentation de la démarche de PLUi HD



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

● La communication print en image (suite)



Exemples de documents et de rapports proposés en version papier lors des différents événements du PLUi HD

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

● Les questions d'habitants du PLUi HD

Un mémento des questions les plus fréquemment posées par les habitants a été réalisé, actualisé et mis en ligne sur le site internet.

Il répond aux questions suivantes :

- Pourquoi faire un PLUi HD ?
- Qui élabore le PLUi HD ?
- Quand sera applicable le PLUi HD ?
- Où puis-je consulter les documents relatifs au PLUi HD ?
- Comment puis-je participer au PLUi HD ?
- Pourriez-vous ouvrir mon terrain à l'urbanisation ?
- Mon terrain restera-t-il en zone à urbaniser ?
- Quelles sont les règles d'urbanisme applicables à mon terrain ?
- Mon terrain est concerné par une Opération d'Aménagement et de Programmation, est-il constructible ?
- Comment ma participation sera-t-elle prise en compte ?



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

● Les panneaux d'information et d'exposition

Des panneaux d'information sur les grandes thématiques, grands axes de la démarche et éléments constitutifs du PLUi HD ont été réalisés à l'occasion des ateliers de concertation citoyenne organisés en Février 2017 et Octobre 2018. Ces panneaux ont pu être utilisés à d'autres occasions (conférences, séminaires élus, conseils municipaux, conseils municipaux jeunes, etc).

Une exposition « les clés pour comprendre le PLUi HD » était consultable au siège de l'agglomération et à l'annexe des Bauges au Châtelard tout le mois de décembre 2018. Cette exposition comprenait une explication des différentes pièces qui composent le PLUi HD et leur articulation ainsi qu'une présentation des grands principes réglementaires définis pour le PLUi HD de Grand Chambéry. Cette exposition a permis aux personnes qui le souhaitaient d'avoir une meilleure connaissance du document pour s'exprimer à l'enquête publique qui aura lieu vers le mois de juin 2019 (date encore à définir).

Exemples de panneaux d'exposition réalisés



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

les supports d'information et de communication

● Les vidéos pédagogiques du PLUi HD

Le PLUi HD constitue un document riche et complexe. Afin de permettre à tous les habitants de se saisir des enjeux en termes d'aménagement et de développement durables, cinq vidéos ont été réalisées. Elles ont permis de présenter successivement :

- Les 4 enjeux identifiés dans la phase de diagnostic :
 - adapter l'offre de logement
 - faciliter les mobilités
 - garantir un équilibre entre centres urbains et espaces naturels et agricoles
 - renforcer l'excellence économique du territoire
- Le projet de PADD : Quel sera le visage de Grand Chambéry en 2030 ?

D'une durée de 2 à 7 minutes, elles ont été mises à disposition du public sur la chaîne Vimeo et le site internet de l'agglomération. Elles ont également été diffusées à l'occasion des ateliers de concertation citoyenne, des conseils municipaux à l'occasion des débats sur le PADD et sur les réseaux sociaux.



● Les vidéos des temps de concertation du PLUi HD

Les temps de concertation citoyenne ont fait l'objet de vidéos de restitution qui ont été diffusées sur le site internet.

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les supports d'expression

Les habitants et les acteurs du territoire ont pu s'exprimer tout au long de la démarche à travers plusieurs supports :

● Les courriers, courriels et le formulaire en ligne

Tout au long de la démarche il était possible d'adresser sa contribution individuelle à l'agglomération par le biais :

- d'un courrier adressé à Monsieur le Président à l'attention de monsieur le président de Grand Chambéry, à l'adresse suivante : Grand Chambéry, 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex, au total, 340 courriers ont été reçus.
 - d'un courriel à l'adresse suivante plui@grandchambery.fr,
 - d'un formulaire sur le site internet de Grand Chambéry, <https://www.grandchambery.fr>, rubrique grands projets, laissant la possibilité à toute personne intéressée de s'inscrire dans la démarche d'élaboration du projet de PLUi et de déposer ses observations et propositions. 1 contribution y a été déposée.
- Au total 60 contributions ont été réceptionnés via le courriel et le formulaire.

● Les registres d'expression

Un registre d'expression a été déposé tout au long de la démarche dans les mairies de chacun des 38 communes, au siège de Grand Chambéry et à l'annexe des Bauges, accessible aux heures et jours habituels d'ouverture et permettant à toute personne intéressée d'inscrire ses observations et propositions.

Au total, 28 contributions ont été récupérés sur ces registres.

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

Les temps de la concertation ont suivi les temps d'élaboration du PLUi HD et se sont organisés au cours des 4 phases du projet :

- Phase n°1 : Diagnostic. Il s'agit d'un temps important d'état des lieux des atouts, des faiblesses mais également des potentialités du territoire.
- Phase n°2 : Projet. Cette étape détermine les grands défis à relever pour lesquels le PADD apportera des réponses sous la forme de grandes orientations d'aménagement du territoire.
- Phase n°3 : Règlement. C'est le temps de la déclinaison des orientations d'aménagement en règles d'urbanisme et en actions, sur l'habitat ou les déplacements.
- Phase n°4 : Enquête publique. C'est le moment de la finalisation du document de PLUi HD. Cette étape vise à mettre à la disposition du public l'ensemble du dossier. Toute personne peut ainsi consulter le PLUi HD, présenter des observations sur le projet et formuler des suggestions ou des contre-propositions.

C'est à chacune de ces étapes que les citoyens et les acteurs du territoire ont été appelés (et seront appelés pour la Phase 4 non encore réalisée) à participer à la construction du PLUi HD.

La concertation a été territorialisée afin de respecter et de valoriser la richesse et la diversité des besoins et des situations composant le territoire.

Tout au long de la concertation, l'ensemble des contributions ont été étudiées et ont nourri les différents temps de travail.



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

● Les ateliers de concertation citoyenne

• Les ateliers de concertation citoyenne sur la phase de diagnostic

Les ateliers réalisés sur Chambéry métropole avant la fusion :

Les habitants de l'agglomération ont été conviés à 5 ateliers de concertation sur différentes communes de l'agglomération. Cette première phase de concertation avec les habitants avait pour objectifs d'échanger sur la situation actuelle du territoire autour des thématiques ciblées et d'écouter les avis des habitants sur les enjeux majeurs de l'aménagement du territoire pour demain. Ces rencontres ont réuni plus d'une centaine de participants qui ont produit près de trois cents contributions (écrites et cartographiques). Comme le séminaire élus, ces ateliers ont permis d'alimenter et de compléter le diagnostic technique du territoire par l'expertise d'usage et la connaissance fine du territoire des habitants.

Les habitants ont ainsi pu s'exprimer sur 4 thématiques majeures :

- L'armature urbaine de Chambéry métropole : Centralités, quartiers et mobilité
- Les espaces d'activités de Chambéry métropole
- La place de l'agriculture, de la forêt et de la biodiversité au sein de Chambéry métropole
- Le cadre de vie de Chambéry métropole : Paysages, tourisme et loisirs

5 ateliers d'une durée de 3 heures (18h-21h) ont été proposés aux citoyens en février/mars 2017, environ 125 participants ont contribué :

- 
- > 01/02/17 : Chambéry, Salle Cœur de Mérande
 - > 02/02/17 : Vimines, Salle de l'Oseraie
 - > 06/02/17 : La Motte-Servolex, Salle Belvarde
 - > 13/02/17 : Saint-Jean-d'Arvey, Salle des fêtes
 - > 15/02/17 : La Ravoire, Salle Henri Salvador

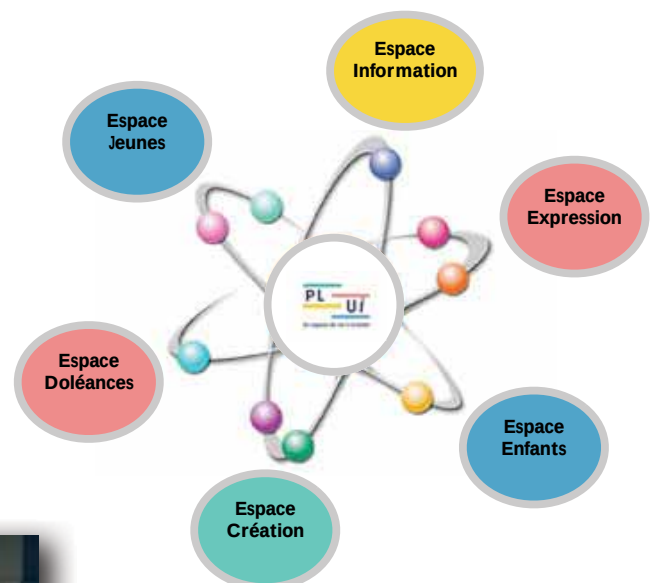
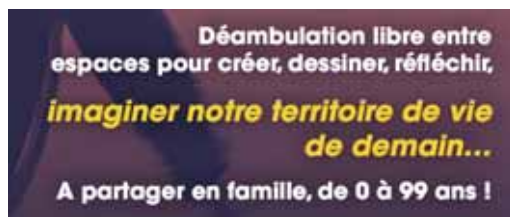
les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

Au cours de ces soirées, les habitants étaient invités à déambuler librement autour de 6 espaces créés pour l'occasion :



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

Les ateliers réalisés sur Cœur des Bauges avant la fusion :

Les habitants de la communauté de communes ont été invités à s'exprimer sur les problématiques communes et spécifiques du territoire pour définir les perspectives d'évolution pour les 10 à 15 prochaines années.

Un atelier organisé un samedi de 9h00 à 13h00 a été proposé aux citoyens en juin 2016.

Organisé en 3 temps de travail, les 20 participants devaient dans un premier temps construire une carte mentale individuelle représentant leur perception personnelle des Bauges; ils étaient ensuite divisés en groupes de travail pour réfléchir à différentes thématiques : habitat, offre en équipement, mobilité, développement économique; un temps de restitution collectif clôturait la rencontre.



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

Les ateliers réalisés sur Coeur des Bauges avant la fusion (suite) :

Un Park(ing) Day a été organisé le 8 octobre 2016 de 14h00 à 17h30. Se déroulant en extérieur, cet évènement a permis de recueillir in situ l'expertise d'usage d'un public large. L'ambition de l'après-midi était de détourner une place de parking en un lieu convivial d'échanges autour du projet d'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Coeur des Bauges.

Tout au long de l'après-midi, les participants ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement et leurs souhaits pour leur quartier, au travers de « cartes postales » où ils suggéraient leurs idées, de questionnaires plus détaillés sur des thématiques telles que l'offre de logements, le tourisme, l'agriculture ou encore la mobilité, de cartes mentales du territoire à compléter ou par le biais d'interviews.

Cet évènement s'inscrivait dans une journée de concertation autour du PLUi qui avait commencé par une réunion publique le matin où les participants ont pu découvrir le diagnostic territorial et échanger avec les élus et les techniciens sur les éléments présentés.



Au total, ce sont une trentaine de personnes qui ont assisté à la réunion en matinée et de nouveau une trentaine de personnes qui ont participé au Park(ing) Day l'après midi.

Le 1er décembre 2016, une 2nde réunion publique était organisée de 18h30 à 20h30 autour des grandes stratégies et orientations de développement et d'aménagement souhaitées pour le Coeur des Bauges. Environ 30 habitants étaient présents.

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

• Les ateliers de concertation citoyenne sur la phase projet

Les citoyens de l'agglomération ont été invités à venir s'exprimer, échanger, en tables rondes autour de 3 grands piliers et 9 orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. L'objectif était de débattre, prioriser, compléter la première ébauche de ce PADD et de discuter de ce que les participants aimeraient voir émerger sur leur territoire au regard de ces grandes orientations.

6 ateliers d'une durée de 2 heures (18h30-20h30) ont été proposés aux citoyens sur différents secteurs de l'agglomération en octobre/novembre 2017. Plus de 130 personnes ont assisté à ces ateliers.



Sur la base des trois axes d'intervention transversaux et des neuf orientations identifiés lors de la phase de diagnostic, les participants étaient invités à réfléchir, en apportant un regard créatif, original et libre sur chaque orientation, reformulée pour l'occasion sous la forme d'un questionnement. La réponse apportée à la question devait débiter obligatoirement par... ET SI... afin d'apporter une proposition concrète et positive. Chaque table traitait de 3 questions (orientations), issues de chacun des axes d'intervention. Les questions étaient les suivantes :

- Comment mieux vivre dans sa ville / village demain au quotidien ?
- Comment notre territoire peut-il faire face aux défis du changement climatique et assurer la préservation de nos ressources ?
- Que faire concrètement pour assurer la vitalité économique et d'emploi de notre territoire ?
- Que peut-on imaginer, de façon concrète, pour faire de notre territoire un lieu accueillant pour tous ?
- Comment préserver et maintenir notre patrimoine naturel et agricole demain ?
- Comment rendre notre agglomération plus attractive ?
- Comment créer demain une agglomération en réseau et connectée ?
- Que peut-on imaginer, de façon concrète, pour faire de notre territoire un lieu apaisé et sécurisé, au service du bien être et de la santé de ses habitants ?



Atelier citoyen PLUi HD à Bassens - Octobre 2017 - Grand Chambéry

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

• Les ateliers de concertation citoyenne sur la phase réglementaire

Une troisième série d'ateliers de concertation citoyenne autour de la construction du PLUi HD est intervenue sur la phase réglementaire du projet. C'est sur cette phase que les choix politiques et la stratégie inscrits dans les grandes orientations du PADD sont traduits en règles d'urbanisme.

6 ateliers d'une durée de 2 heures (19h00-21h00) ont été proposés aux citoyens sur différents secteurs de l'agglomération en octobre/novembre 2018 :

Ateliers citoyens ouverts à tous - 19h

sur inscription : plui@grandchambery.fr

Mercredi 3 octobre / Barberaz

Mercredi 10 octobre / Saint-Sulpice

Mercredi 17 octobre / La Compôte

Mercredi 24 octobre / Saint-Alban-Leyse

Jeu 8 novembre / La Thuile

Lundi 10 décembre / Chambéry

L'objectif des ateliers organisés sur cette phase était double :

- permettre aux participants de comprendre de quoi est fait et à quoi sert le PLUi HD à travers la présentation des différents documents et pièces réglementaires le constituant,
- présenter aux participants la traduction concrète sur le territoire des 3 grands axes stratégiques définis et validés par les élus lors de la phase d'élaboration du PADD



Atelier citoyen PLUi HD à La Thuile - Novembre 2018 - Grand Chambéry

Animés sous une forme ludique et rythmée (groupe couleur, quizz final, ...), ces ateliers ont réuni environ 180 participants et ont permis aux habitants d'échanger avec les élus et les techniciens de l'agglomération pour mieux comprendre le PLUi HD.

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

● Les conférences thématiques

Un cycle de conférences était proposé en partenariat avec le CAUE de la Savoie dans le cadre des réflexions sur PADD. Ces conférences ont eu pour objectifs de développer une connaissance commune sur des thématiques clés de l'aménagement du territoire afin de faciliter les débats et échanges sur le choix du PADD. En moyenne, ces conférences ont réuni une trentaine de participants pour chaque session organisée, soit environ 240 personnes.

8 conférences ont été organisées en 2017 et 2018 sur les thèmes suivants :

• **Densité et formes urbaines**, le 14 juin 2017, au siège de Grand Chambéry, et le 19 juin 2017, au Châtelard, avec les interventions du CAUE et de Michel Rousset, architecte urbaniste d'Etat



• **Paysage - mitage et limites à l'urbanisation**, conférences en extérieur, le 5 juillet 2017, à Lescheraines, et le 11 juillet 2017, à Saint-Sulpice avec les interventions d'Anne Josse, ingénieure paysagiste (Esquisse Paysage)

• **La nature en ville, support de l'aménagement du territoire**, le 20 septembre 2017, à La Motte-Servolex, avec les interventions de Christian Piel (urbaniste), Steve Le Blrig (LPO) et Céline Ouedraogo (CAUE)



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation



• **Habitat : se loger aujourd'hui et demain**, lundi 13 novembre 2017, à Jacob-Bellecombette, avec l'intervention de Jean Viard, Sociologue et du CAUE

• **Les nouveaux modes d'habiter, habitat participatif, habitat intermédiaire, intergénérationnel**, vendredi 16 mars 2018 à La Ravoire avec les interventions de Florence FOMBONNE ROUVIER, Directrice, CAUE de la Savoie; Cédrik VALET, Chargé d'études, CAUE de la Savoie; Stéphanie ERB, Programmiste, habitante de la Ruche; Brigitte LAFOURCADE ou Stéphane SINGER, Hab-Fab.

• **Le dialogue entre le patrimoine et le contemporain**, mercredi 18 avril 2018 à Chambéry avec les interventions de Florence FOMBONNE ROUVIER, Directrice, CAUE de la Savoie; Hervé DUBOIS, Chargée de mission, CAUE de la Savoie; Guy DESGRANDCHAMPS, Architecte; Philippe GANION, Architecte des bâtiments de France, Chef du service de l'UDAP; Cédrik VALET, Chargé de mission, CAUE de la Savoie

• **La mobilité à l'échelle pertinente : la gouvernance comme condition du report modal**, mercredi 20 juin 2018 à Chambéry animée par Guy LE BRAS, Directeur général du Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART). Avec les interventions de Alain BONNAFOUS - Professeur émérite de l'Université de Lyon (Institut d'Etudes Politiques), Chercheur au Laboratoire Aménagement Economie Transports); Béatrice SANTAIS - Présidente (Cœur de Savoie); Frédéric BRET - Conseiller départemental délégué à la mobilité (Conseil départemental de la Savoie); Jean-Claude MONTBLANC - Président (Métropole Savoie); Corinne CASANOVA - Vice-Présidente aux Transports et aux mobilités alternatives (Grand Lac); Jean-Pierre LESTOILLE - Directeur départemental des territoires (DDT de la Savoie); Alain THAUVERTE - Directeur Régional (TER d'Auvergne-Rhône-Alpes)



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

- Les réunions publiques organisées à la demande des communes

Deux communes ont souhaité organiser sur leur territoire une réunion spécifique PLUi HD à destination de leurs habitants :

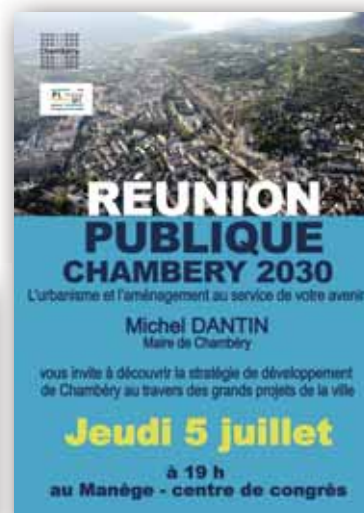
- une réunion sur la Motte en Bauges organisée le 2 février 2018. Les deux principaux sujets abordés portaient sur le calendrier et les différentes étapes d'élaboration du PLUi HD et sur les zones AU (à urbaniser). Cette rencontre a rassemblé environ 30 participants



- une réunion sur Chambéry, le 5 juillet 2018, axée sur le renforcement durable et volontariste du cœur d'agglomération. Cette rencontre a réuni environ 150 participants



Intervention de Michel Dantin - Chambéry - Juillet 2018



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

● Les contributions du Conseil Local de Développement

4 séances de travail ont été organisées avec le CLD :

- Un Atelier Compétences et acteurs du territoire, avec l'intervention de Benoît Savineaux, directeur urbanisme et développement local, le 24 avril 2018.
- Une Séance de travail PLUi HD - présentation du diagnostic et enjeux du document, avec l'intervention de Christophe Jacquet, responsable du service urbanisme-planification-foncier, le 31 mai 2018.
- Une Séance de travail PLUi HD - PADD avec l'intervention de Christophe Jacquet, responsable du service urbanisme-planification-foncier, le 18 juin 2018.
- Une Séance de travail PLUI HD - le volet "déplacements" avec l'intervention de Josianne Beaud vice présidente chargée de la multi modalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements et Bernard Januel conseiller délégué chargé de l'écocomobilité, Christophe Jacquet, responsable du service urbanisme-planification-foncier et Eric Lux directeur des transports et des déplacements, le 24 septembre 2018.

Chaque séance organisée en soirée a duré environ 2heures et a réuni une douzaine de membres du CLD.



Chambéry, le 24 mai 2018

Objet : Invitation à la prochaine séance du Conseil de développement
affaire suivie par Eric Renaud
secrétariat Clémentine Bergeron
conseil.developpement@chambery-bauges-metropole.fr

Madame, Monsieur

J'ai le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil de développement de Grand Chambéry qui aura lieu le :

Jeudi 31 mai de 19h à 22h
au service des eaux, salle n°7 (entrée par la porte « vitres pédagogiques »)
298 rue Charlatard, 73 003 CHAMBERY

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du service Urbanisme, en particulier du PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal),
- Construction des règles de fonctionnement et de communication du Conseil de développement.

Vous trouverez ci-joint :

- La liste des coordonnées des membres du conseil de développement,
- Le règlement du Conseil de Développement,
- Le rapport d'activité 2016 de Chambéry Métropole-Cœur de Bauges,
- Le dernier Cnag.

Je vous remercie pour votre engagement dans cette démarche et, dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

La vice-présidente chargée de la concertation citoyenne,
des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire

GRAND CHAMBERY
100 rue des Bâtières - CS 83018 - 73003 Chambéry cedex
de 7h 30 à 18h - grandchambery.fr - @GrandChambery - cnag-agglo.fr



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

● Les temps de concertation à destination des jeunes publics

Parce que les enfants pratiquent leur territoire d'une autre manière que les adultes, les élus de l'agglomération ont demandé une contribution des plus jeunes au PLUi HD, afin d'intégrer au mieux leur vision.

En 2017 et 2018, des lycées et des Conseils municipaux jeunes ont été invités à réfléchir ensemble à une ou plusieurs thématiques autour de la question « Quel est notre espace de vie idéal » :

- se déplacer dans un espace agréable : aménagement de la route, des trottoirs, des pistes cyclables, des arrêts de bus...
- vivre dans des espaces publics utiles et attrayants : espaces de jeux, de détente, de jardin, d'échanges...
- des immeubles et/ou maisons idéales, agréables pour vivre ensemble : forme des maisons, relation avec les voisins, aspect extérieur...

Tout au long du projet, ils ont été accompagnés dans leur réflexion par le service urbanisme et planification du Grand Chambéry et notamment par les 3 urbanistes du service qui ont animé les ateliers pour aider les jeunes dans leur projet.



Les jeunes des CMJ inventent ensemble leur territoire de vie - 2018

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

- Les temps de concertation à destination des jeunes publics

Les jeunes ont été mobilisés par l'intermédiaire des Conseils municipaux jeunes et des lycées.

● Interventions auprès des CMJ



Un séminaire de lancement a été organisé le 15 novembre 2017 auprès des 6 CMJ de l'agglomération. Les objectifs visés étaient de :

- Comprendre les problématiques et enjeux de l'aménagement du territoire,
- Appréhender le territoire intercommunal et son fonctionnement (bassins de vie, institutions),
- Mener une réflexion sur l'aménagement du territoire aboutissant à des propositions d'actions pour une meilleure prise en compte des plus jeunes en aménagement du territoire.

Au final, 2 CMJ ont participé à la démarche :

- St-Jean-d'Arvey : Le CMJ regroupe 12 jeunes, du CM1 à la 4^{ème}, 2 élus encadrent le CMJ, et ils disposent d'un budget chaque année. Trois séances ont été animées pour ce CMJ les 24 janvier, 21 mars et 2 mai 2018

- Jacob : Le CMJ regroupe 6 enfants de la 5^{ème} et plus, suivis par une animatrice jeunesse une fois par mois. Deux séances ont eu lieu les 24 janvier et 21 mars 2018.



les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

Le programme proposé par le service urbanisme de Grand Chambéry était le suivant :

1. Qu'est-ce que l'aménagement du territoire ? Quel est mon territoire ?

- Introduction en interaction avec les enfants sur la définition de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Explication des enjeux généraux de l'aménagement du territoire et des problématiques plus spécifiques de l'agglomération.
- A partir d'un atelier sur une carte mentale collective, compréhension des lieux de vie des plus jeunes et présentation de l'agglomération, de ses bassins de vie et de ses institutions



2. Comment fonctionne le territoire ? Quelles en sont les qualités/ les défauts ?

Un parcours des lieux de vies principaux des jeunes a été réalisé et défini à partir de la carte mentale construite collectivement.

Analyse du territoire par les jeunes :

- Qu'est ce qui le compose ?
- Quels en sont les différents usages ?
- Quelles en sont les qualités ? Les défauts ? (en termes de déplacement/ d'esthétisme/ d'usage...)

3. Comment améliorer mon territoire ?

Suite aux éléments issues des deux premières interventions, les jeunes devaient élaborer avec l'appui du service urbanisme une feuille de route d'orientations / d'actions pour améliorer le territoire.

4. Quels moyens d'actions sur le territoire ?

Recherche par les jeunes des moyens/ ressources nécessaires pour mener à bien les actions, appui auprès du service urbanisme et des services communaux pour mettre en place le projet.



les modalités de la concertation



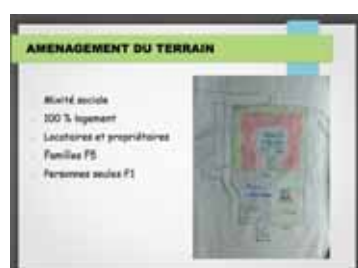
La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

• Travail avec les Lycées

L'ensemble des collèges et lycées de l'agglomération ont reçu un courrier les invitant à mobiliser leurs classes pour contribuer à l'élaboration du PLUi HD. L'équipe technique du Grand Chambéry a ainsi accompagné 3 lycées (au total, environ 70 lycéens ont participé) :

- Le lycée Louis Armand (classe Trajectoire +) sur 4 séances (11 décembre 2017- jeu participatif sur l'aménagement du territoire; 29 février 2018 - temps terrain; 3 avril - Travail sur un projet d'« Habitat idéal » ; 24 mai - Présentation du travail réalisé à Grand-Chambéry)
- Le lycée Vaugelas pour une séance d'intervention le 22 novembre 2017 autour de «Qu'est ce que le PLUi HD, Quels grands enjeux ?» et un jeu de rôle participatif sur les relations entre les différents acteurs du territoire.
- Le Lycée Monges, pour une séance unique également, le 17 octobre 2018



22 mai 2018



Extrait du travail réalisé par les élèves du lycée Louis Armand sur l'Habitat idéal - Mai 2018

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

● La Foire de Savoie 2017

Un espace commun PLUi HD et La Fabrique du territoire (projet d'agglomération de Grand Chambéry) était présent sur la Foire de Savoie organisée à Chambéry du 9 au 18 septembre 2017.

A cette occasion, des panneaux explicatifs de la démarche étaient exposés et le public, accueilli en libre circulation, a pu échanger avec l'équipe d'urbanistes du Grand Chambéry sous forme de questions/réponses.



Stand PLUi HD et Fabrique du Territoire sur la Foire de Savoie 2017

● Les ateliers du Projet d'agglomération «La Fabrique du Territoire»

Les deux démarches ont été menées de façon concomitante et se sont nourries mutuellement.

Un temps de concertation commun a été organisé sur le site de la Faculté Jacob Bellecombette sur lequel une trentaine d'étudiants se sont exprimés et ont pu venir s'informer sur la démarche du PLUi HD.

Certains ateliers organisés pour la Fabrique ont mobilisé pour leur animation des techniciens urbanistes sur des sujets tels que l'habitat et les déplacements.



Soirée Thématique de la Fabrique du territoire - Novembre 2016 - St Alban Leysse

les modalités de la concertation



La concertation à destination des citoyens

Les temps de concertation

- L'exposition itinérante « Les clés pour comprendre le PLUi HD »

Une exposition pour mieux comprendre le PLUi HD était consultable au siège de l'agglomération (106 allée des Blachères à Chambéry) et à l'annexe des Bauges au Châtelard tout le mois de décembre 2018.

Cette exposition comprend une explication des différentes pièces qui composent le PLUi HD et leur articulation ainsi qu'une présentation des grands principes réglementaires définis pour le PLUi HD de Grand Chambéry.

Dans le prolongement de la concertation, cette exposition est mise à la disposition des communes qui le souhaite au premier semestre 2019, en amont de l'enquête publique.

Cette exposition permettra aux personnes qui le souhaitent d'avoir une meilleure connaissance du document pour s'exprimer à l'enquête publique qui aura lieu vers le mois de juin 2019 (date encore à définir).



Extraits des panneaux de l'exposition itinérante « Les Clés pour comprendre le PLUi HD » - Décembre 2018

S'informer

S'exprimer

Débattre et échanger

La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes



les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les élus du territoire

● Les séminaires élus

• Les séminaires élus organisés sur la phase de diagnostic

Le séminaire réalisé sur Chambéry métropole avant la fusion :

Organisée le 26 novembre 2016, cette première journée de concertation a été proposée à l'ensemble des élus communaux du territoire et a réuni une cinquantaine de participants. L'objectif de ce séminaire était de partager une vision commune de la situation actuelle du territoire afin de mener une réflexion partagée autour des enjeux majeurs de demain. Ce séminaire a permis de compléter le diagnostic technique du territoire par l'expertise d'usage et la connaissance fine du territoire des élus locaux.

La journée s'est déroulée en deux temps :

- Une matinée consacrée à une visite de terrain qui a permis de présenter les différentes spécificités du territoire autour des thématiques intéressant la construction du futur PLUi : aménagement, déplacement, habitat, construction, agriculture, économie, tourisme, etc... L'itinéraire et les 4 lieux sur lesquels la visite s'est arrêtée ont été définis au regard de leur représentativité ou spécificité par rapport au reste de l'agglomération.



Chaque arrêt a été l'occasion d'aborder un ou plusieurs volets à traiter et à travailler dans le cadre du PLUi. Cette visite introductive a donné la possibilité aux élus présents d'échanger, d'apprendre, de découvrir ou de re découvrir leur territoire.

les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les élus du territoire

• Une après midi de travail, les élus ont eu la possibilité de s'inscrire à l'un des ateliers sur les 4 thématiques proposées :

- L'armature urbaine de Chambéry Métropole : Centralités, quartiers et mobilité (infrastructure, habitat, transports et déplacements, performance énergétique),
- Les espaces d'activités de Chambéry Métropole : Développement économique et numérique // Aménagement commercial et de services,
- Le cadre de vie Chambéry Métropole : Paysage, patrimoine, tourisme, image,
- La place de l'agriculture, de la forêt et de la biodiversité au sein de Chambéry Métropole.

Chaque groupe disposait d'un fond de carte vierge du territoire sur lequel il devait représenter les points forts et les points faibles. L'atelier était animé par un animateur extérieur. Le passage d'experts thématiques (des techniciens de Chambéry métropole qui s'étaient mobilisés pour l'occasion) a permis à chacun de s'interroger, de recueillir de l'information et d'échanger sur les visions et les perceptions de chacun.

Après un temps de travail animé autour de représentations diverses et variées des atouts et points faibles du territoire, il était demandé à chaque atelier, fort de l'ensemble des discussions et réflexions de la journée, de faire émerger 3 à 4 enjeux pour l'avenir du territoire de l'agglomération, sur la thématique traitée.



les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les élus du territoire

Les séminaires réalisés sur Coeur des Bauges avant la fusion :

- le 11 avril 2016, une assemblée réunissant les élus du Coeur des Bauges a été organisée en soirée pour présenter les grandes étapes d'élaboration du PLUi et répondre aux questions des 34 élus présents.



- Les élus du Coeur des Bauges se sont de nouveau réunis le 17 octobre 2016 pour une soirée de travail en table-ronde. Une trentaine d'élus ont réfléchi aux réponses à apporter pour relever les 3 défis suivants :
 - Un cœur de nature préservé qui valorise ses richesses artisanales, agricoles, patrimoniales et touristiques
 - Un bassin de vie innovant, animé et de proximité au service d'un cadre de vie de qualité
 - Prospective démographique, habitat et foncier



les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les élus du territoire

• Le séminaire élus organisé sur la phase du PADD

L'ensemble des élus communaux du territoire Chambéry métropole - Coeur des Bauges ont été conviés à une séance de travail en commun le 6 septembre 2017.

L'objectif du séminaire était de contribuer à la construction du volet politique / stratégique du PADD du PLUi HD.



Ce volet vise à définir la philosophie générale du projet de territoire souhaitée par les élus à horizon 2040 autour des axes de réflexion suivants :

- Quels positionnement / axes de différenciation pour Grand Chambéry dans son environnement territorial élargi (Savoie, Sillon alpin, Grand Lac) ?
- Quels équilibres pour quels facteurs de complémentarité à valoriser au service d'une identité partagée entre les 38 communes du territoire, entre cluse et montagne ?



Pour ce faire, les 60 élus participant au séminaire étaient invités à s'exprimer sur les objectifs opérationnels qu'ils souhaiteraient voir donner en réponse aux enjeux et aux orientations définis lors de la phase diagnostic du projet.



les modalités de la concertation

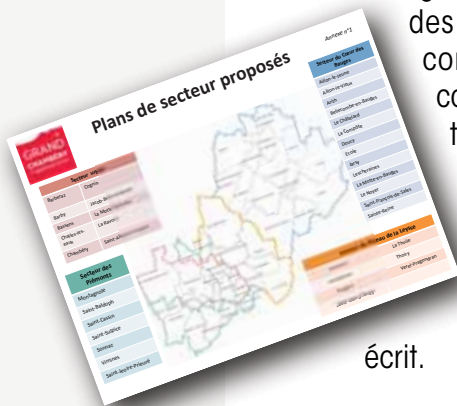


La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les élus du territoire

• Les séminaires élus organisés sur la phase réglementaire

120 élus des communes de Grand Chambéry se sont regroupés par secteur (communes du Cœur des Bauges, communes des Piémonts, communes du plateau de la Leysse, communes de la cluse urbaine) afin de travailler ensemble sur les grandes règles de constructibilité souhaitées dans le PLUi HD. Ce travail a permis de prendre en compte les spécificités et la diversité des territoires de chaque secteur dans la rédaction du règlement écrit.



Après une présentation des caractéristiques urbaines du secteur, du dispositif réglementaire du PLUiHD et de la philosophie générale du zonage / règlement, les participants ont pu débattre sur les principales thématiques présentées.



4 secteurs, 4 rencontres :

- Secteur urbain à la Motte Servolex le 29 mars 2018
- Secteur Piémonts à Montagnole le 30 mars 2018
- Secteur Leysse à Thoiry le 4 avril 2018
- Secteur Bauges à La Motte en Bauges le 6 avril 2018



les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les élus du territoire

● Les conférences des Maires

• La conférence des Maires organisée sur Coeur des Bauges avant la fusion

Le 3 octobre 2016, une conférence des 14 maires de la communauté de communes Coeur des Bauges a été organisée pour présenter et valider le diagnostic réalisé entre mai et septembre 2016.

• La conférence des Maires organisée sur Chambéry métropole avant la fusion

Le 8 décembre 2016, une conférence des 24 maires de Chambéry métropole a été organisée afin de présenter les éléments qui permettront de compléter la délibération de prescription du PLUi afin que celui-ci tienne lieu de Programme Local de l'Habitat et de Plan de Déplacements Urbains.

• La conférence des Maires organisée sur Chambéry métropole-Coeur des Bauges

Le 16 mars 2017, une conférence des 38 maires de Chambéry métropole- Coeur des Bauges a été organisée afin d'étudier la nouvelle charte de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements, et les objectifs poursuivis et modalités de concertation en vue de la fusion des deux PLUi en cours sur le territoire.



les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les élus du territoire

- Les Rencontres communales politiques (réunions thématiques)

Les Vice-Président(e)s en charge de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements ont souhaité organiser des rencontres « politiques » avec les 38 communes de l'agglomération afin de prendre connaissance des orientations et projets communaux à considérer dans la démarche engagée.

38 Rencontres communales ont été ainsi organisées entre 2017 et 2018

Dates des Rencontres Communales	Communes
28/04/17	Aillon le Jeune
12/05/17	Lescheraines Arith
23/05/17	La Motte Sevolex Cognin
24/05/17	St Sulpice
02/06/17	Daucy-en-Bauges La Motte-en-Bauges
07/06/17	St Alban Laysse Bassens
13/06/17	Sainte-Reine Bellecombe-en-Bauges La Compôte
16/06/17	Puygros La Thuile Curiennne Thoiry
28/06/17	Montagnole St Baldoph

Dates des Rencontres Communales	Communes
12/07/17	Barberaz St Jeoire
06/09/17	St Jean Arvey Les Deserts
13/09/17	Vérel-Pragondran Sonnaz
24/10/17	Saint-François-de-Sales
25/10/17	ALV
27/10/17	Barby Saint-Cassin
15/11/17	Jarsy Le Châtelard
27/11/17	Le Noyer Ecole
05/12/17	Jacob Vimines
18/12/17	La Ravoire
22/08/18	St Alban Laysse La Motte Servolex

les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les élus du territoire

- Les réunions avec les élus de secteur (réunions territorialisées)

13 réunions de secteurs ont eu lieu entre 2017 et 2018 pour échanger et prendre en compte les spécificités des territoires sur la phase de traduction réglementaire du PADD.



Dates	Secteur des Bauges Objet
24/02/17	Fusion des PLUis
22/03/17	Présentation diag habitat
02/05/17	Lancement traduction réglementaire
13/07/17	Territorialisation objectifs du PADD
18/12/17	Réunion d'explication -OAP/Règlement
26/04/18	Réunion sur le règlement secteur Bauges
28/06/18	Travail sur les plans de zonages
29/10/18	Réunion sur le règlement secteur Bauges



Dates	Secteur du Plateau de la Leyse Objet
30/11/17	Plan de secteur Plateau de la Leyse
02/05/18	Réunion sur le règlement de secteur Leyse
26/06/18	Travail sur les plans de zonages
06/11/18	Réunion sur le règlement secteur Leyse

Dates	Secteur Piémonts Objet
24/10/18	Réunion sur le règlement secteur Piémonts



les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les élus du territoire

- Les débats en Conseils municipaux

Entre octobre et décembre 2017 le PADD a été présenté et débattu dans les 38 communes de l'agglomération.

Dates	Communes
27/10/17	LA MOTTE EN BAUGES
27/10/17	AILLON LE VIEUX
06/11/17	LA RAVOIRE
07/11/17	LA MOTTE SERVOLEX
07/11/17	LES DESERTS
08/11/17	CURIENNE
08/11/17	ARITH
08/11/17	LA COMPOTE
09/11/17	AILLON LE JEUNE
09/11/17	ECOLE
13/11/17	MONTAGNOLE
13/11/17	SAINT-JEOIRE-PRIEURE
14/11/17	VIMINES
14/11/17	COGNIN
18/11/17	DOUCY
20/11/17	Chambéry
20/11/17	BARBERAZ
20/11/17	SAINT SULPICE
20/11/17	SAINT CASSIN

Dates	Communes
20/11/17	ST JEAN D'ARVEY
21/11/17	JARSY
22/11/17	CHALLES-LES-EAUX
23/11/17	LE NOYER
23/11/17	BELLECOMBE-EN-BAUGES
24/11/17	SAINT BALDOPH
24/11/17	SAINT-ALBAN-LEYSSE
24/11/17	VEREL-PRAGONDRAN
24/11/17	THOIRY
24/11/17	SAINTE-REINE
27/11/17	SFS
27/11/17	SONNAZ
27/11/17	BARBY
27/11/17	LA THUILE
28/11/17	LESCHERAINES
28/11/17	JACOB BELLECOMBETTE
28/11/17	PUYGROS
29/11/17	LE CHATELARD
01/12/17	BELLECOMBE-EN-BAUGES
12/12/17	BASSENS

les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de concertation avec les techniciens des communes et de l'agglomération

● Les réunions avec les référents techniques des communes

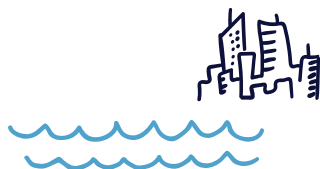
Tout au long de l'élaboration du PLUi HD des réunions de travail et d'échange entre l'équipe technique de Grand Chambéry et les référents urbanistes des communes ont eu lieu.

En moyenne, une rencontre pour chaque grande étape d'élaboration du PLUi HD a été organisée avec chaque référent technique communal (réunion ou rendez vous téléphonique).

Trois rencontres collectives ont eu lieu le 5 décembre 2016, le 10 avril 2017 et le 12 juillet 2018, elles ont réuni l'ensemble des référents communaux pour leur présenter la démarche et ses avancements.

● Les réunions avec les référents techniques internes à l'agglomération

Un Groupe Technique Interne s'est constitué au sein de l'agglomération. Il réunissait différents services techniques (cités dans le tableau ci dessous). Le GTI s'est réuni 25 fois entre 2017 et 2018.



Membres du Groupe Technique Interne
Service transport
Service voirie
Service des déchets
Service des eaux
Service cours d'eau
Service agriculture et développement durable
Service habitat
Service planification

les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de gouvernance

● Le Comité de Pilotage du PLUi HD

Rappel de ses missions :

Il pilote le projet d'élaboration du PLUi HD et en est le garant,
il valide les grandes orientations et les différentes étapes d'avancée de la procédure,
il reçoit les personnes publiques associées en tant que de besoin,
il prépare les décisions, avis et thématiques à approfondir avant présentation en commission urbanisme et conférence intercommunale des maires.

Le Comité de pilotage s'est réuni 14 fois entre 2016 et 2018.

Dates	
2016	
jeudi 10 novembre 2016	
mercredi 14 décembre	
2017	
jeudi 16 février	
mercredi 12 avril	
mercredi 21 juin	
mardi 4 octobre	
mercredi 15 novembre	
jeudi 7 décembre	
2018	
mercredi 28 mars	
mercredi 13 juin	
mardi 3 juillet	
mercredi 8 août	
mardi 25 septembre	
vendredi 23 novembre	

● Le Comité Technique du PLUi HD

Rappel de ses missions :

Il alimente la réflexion et prépare les comités de pilotage,
Le Comité Technique s'est réuni 5 fois entre 2016 et 2018.

● Les groupes techniques thématiques ou géographiques

Rappel de leurs missions :

Ils permettent d'alimenter la réflexion sur le projet de territoire (PADD) et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Une vingtaine de rencontres des groupes thématiques ont eu lieu en 2017.

les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de gouvernance

● La Commission urbanisme

Rappel de ses missions :

Elle est chargée de donner des avis et de formuler des propositions au bureau et au conseil communautaire, les représentants communaux qui la composent sont chargés de porter le débat sur le PLU i HD dans leurs conseils municipaux, elle peut demander des approfondissements sur des points ou des thématiques spécifiques au comité de pilotage.

La Commission urbanisme s'est réunie 11 fois entre 2016 et 2018

Dates	Ordres du jour
2016	
mercredi 26 septembre	1- présentation du plan de communication et de l'identité graphique du PLUI 2- présentation des bureaux d'études urbanisme : Châdra (mandataire), Even Conseil (co-traitant), Kargo Sud, R&A (sous-traitants) concertation : Angos communication : Agence Balthazar 3- calendrier prévisionnel de la première phase 4- calendrier et animation de la concertation sur cette première phase 5- questions diverses
2017	
mardi 21 mars	1- Retour et bilan sur les procédures d'évolution de PLU et sur le traitement des DIA depuis le transfert de la compétence. 2- Nouvelle charte de gouvernance dans le cadre de la fusion des deux intercommunalités Chambéry métropole et Cour des Bauges 3- PLU Habitat et Déplacements : - proposition de délibérations pour le regroupement en seul PLU habitat et déplacements suite à la fusion des deux EPCI - calendrier de travail et de concertation prévisionnel pour 2017 4- Questions diverses
mardi 30 mai	Présentation du Diagnostic
mardi 27 juin	Cette commission d'urbanisme a tenu lieu de première réunion des Personnes Publiques Associées 1- présentation de la démarche du PLUI HD étendu à l'ensemble du territoire suite à la fusion entre Chambéry métropole et la communauté de communes Cœur des Bauges et du calendrier prévisionnel, 2- présentation par les services de l'Etat du « Porter à Connaissance » et des enjeux de l'Etat sur le territoire.
mercredi 5 juillet	Séminaires de développement
mardi 24 octobre	1- présentation des premières orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), préalablement au débat devant être organisé dans chaque conseil municipal au mois de novembre. 2 - calendrier prévisionnel du PLUI HD 3 - questions diverses
2018	
jeudi 25 janvier	1- PLUI HD : - Présentation des plans de secteurs - Calendrier prévisionnel pour le premier semestre 2- PLU - PDS - Cartes communales - Bilan des procédures 2017 - Procédures 2018 - Point sur les contentieux en cours
mercredi 26 février	1- Cadrage réglementaire général par les services de l'Etat 2- Présentation du calendrier et des objectifs du SDU par Métropole Savoie 3- Méthodologie appliquée pour la définition de la zone urbaine du PLUI HD et premiers éléments de zonage 4- Calendrier prévisionnel pour le premier semestre
mercredi 20 juin	1- Calendrier global et détail sur la phase en cours 2- Point d'étape sur la phase de zonage/habitation : séminaire de juin - réunions de travail - étapes de validation - besoins identifiés 3- Etat d'avancement des autres pièces du PLUI HD : POA Habitat et Déplacements, DAP sectorielles et thématiques, ...
mardi 23 octobre	1- Présentation de l'étude de gisement foncier par l'EPFL 2- Calendrier du PLUI HD et arrêt du projet 3- Présentation des DAP thématiques 4- Questions diverses
vendredi 7 décembre	1- Présentation de la phase d'arrêt du projet du PLUI HD 2- DAP thématiques 3- Eléments réglementaires : patrimoine, zones humides... 4- Questions diverses

les modalités de la concertation



La concertation à destination des élus et des techniciens de l'agglomération et des communes

Les temps de gouvernance

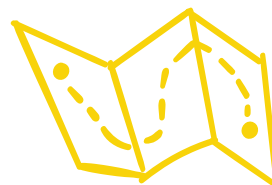
- Le Conseil communautaire

Rappel de ses missions :

Il prescrit le PLUi HD et les modalités de concertation,
il organise le débat sur le PADD,
il arrête le projet de PLUi HD,
il approuve le PLUi HD.

Le PLUi HD a été porté au débat en Conseil communautaire 6 fois sur les sujets suivants :

- 24 novembre 2015 : prescription du PLUi Cœur des Bauges et modalités de collaboration pour le PLUi Cœur des Bauges
- 16 décembre 2015 : prescription du PLUi Chambéry métropole et modalité de la concertation et charte de gouvernance Chambéry métropole
- 21 décembre 2016 : délib complémentaire pour intégration des volets Habitat et Déplacements
- 23 mars 2017 : nouvelle charte de gouvernance et fusion des 2 PLUi, élaboration du PLUi HD
- 14 décembre 2017 : débat du PADD
- 22 mars 2018 : débat et délibération sur les plans de secteur



S'informer

S'exprimer

Débattre et échanger

La concertation à destination des acteurs du territoire



les modalités de la concertation



La concertation à destination des acteurs du territoire

Les temps de concertation avec les associations

Environ 60 associations du territoire dont les activités sont en lien avec les thématiques du PLUi HD ont été conviées à deux réunions spécifiquement dédiées aux associations du territoire :

- une réunion le 23 novembre 2017 consacrée à la présentation du calendrier prévisionnel du PLUi HD, la synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, la présentation du scénario retenu et des orientations générales du PADD. 9 représentants d'associations étaient présents.
- une réunion le 4 octobre 2018 consacrée à la traduction réglementaire du PADD. 2 représentants d'association étaient présents.

Les associations étaient également destinataires des invitations aux temps de concertation organisés pour le grand public.

Les temps de concertation avec les acteurs économiques

- Mobilisation des acteurs socio économiques avant la fusion

• Entreprises, artisans, commerces, services, secteur touristique :

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial, la Communauté de communes du Cœur des Bauges a réalisé une enquête auprès des acteurs socio-économiques du territoire baujo afin de comprendre les dernières évolutions de la vie économique du territoire et de recueillir les différents avis sur l'avenir du territoire. Une trentaine de réponses ont été données.

Un atelier de travail portant sur la vie économique du Cœur des Bauges a été organisé également le 6 juin 2016. Il a réuni 15 participants et visait à répondre aux questions suivantes :

- ✓ artisans et entreprises :
 - Comment répondre aux besoins des artisans installés dans les bourgs et hameaux du territoire ?
 - Quels aménagements pour les zones d'activités économiques du territoire ?
- ✓ commerces, services et tourisme :
 - Comment favoriser la vitalité commerciale et pérenniser l'offre de services sur le territoire ?
 - Comment valoriser et dynamiser l'économie touristique du territoire ?

les modalités de la concertation



La concertation à destination des acteurs du territoire

Les temps de concertation avec les acteurs économiques

- Mobilisation des acteurs socio économiques après la fusion

• Promoteurs, architectes et notaires :

5 rencontres pour présenter le PADD du PLUi HD ont été organisées, elles ont réuni 45 participants.

Dates	Participants
2017	
mardi 19 septembre	Promoteurs
mercredi 20 septembre	Architectes
mercredi 20 septembre	Notaires
mercredi 27 septembre	Architectes
jeudi 28 septembre	Promoteurs

• Acteurs de la construction et de l'aménagement :

Trois rencontres pour travailler autour de l'OAP Habitat ont été organisées : les 5 et 6 mars 2018 et Le 17 mai 2018.

• Acteurs des déplacements :

Trois rencontres pour travailler autour de la mobilité ont été organisées : les 13 avril, 1er et 29 juin 2017 et 6 mars 2018 et le 17 mai 2018. Une conférence sur les déplacements le 20 juin 2018 a réuni les acteurs du déplacement et les représentants de la société civile.



les modalités de la concertation



La concertation à destination des acteurs du territoire

Les temps de concertation avec les personnes publiques associées (PPA)

● Mobilisation des PPA avant la fusion

La communauté de communes Coeur des Bauges a organisé le 1er décembre 2016 une rencontre réunissant 6 PPA autour des enjeux du PADD. Des représentants de la CCI de Savoie, de la CMA de Savoie, Métropole Savoie, du PNR des Bauges, de la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc et de la DDT 73 étaient présents à cette rencontre.

● Mobilisation des PPA après la fusion

12 rencontres avec des PPA ont eu lieu sur les 3 phases d'élaboration du PLUi HD.

Phases	Dates	PPA mobilisés
Diagnostic	27/06/17	Invitation de l'ensemble des PPA à la commission urbanisme pour présentation du diagnostic
PADD	26/09/17	Ensemble des PPA
Traduction réglementaire	18/06/18	DDT sur la prise en compte des aspects environnementaux
	09/07/18	CGLE
	01/08/18	Chambre d'agriculture
	02/08/18	Chambre d'agriculture
	05/09/18	Chambre d'agriculture
	13/09/18	PNRMB
	14/09/18	DDT
	04/10/18	Ensemble des PPA
	05/11/18	CGLE
	22/11/18	Ensemble des PPA

Orientations d'Aménagement de Programmation Thématique	Dates	PPA mobilisés
OAP alpages	20/09/2018	PNRMB, DDT, Chambre d'agriculture, SEA
	04/09/2018	PNRMB, DDT, Chambre d'agriculture, SEA
OAP patrimoine	14/11/2018	DDT, PNRMB, PNRC, SDAP
OAP Air-Climat-Energie	07/09/2018	CAUE, ASDER, Cristal Habitat, SCDC, OPAC, CAUE, Agate, Fédé constructeurs aménageurs
	14/09/2018	CAUE, ASDER, Cristal Habitat, SCDC CCI, GROF, SCMC, OPAC, CGLE
	21/09/2018	CAUE, ASDER, Cristal Habitat, EDFIM, FPI, SCDC, Maisons Econature, DDT, OPAC, GROF, SDES
OAP Forêt	26/10/2018	ONF, Chambre d'agriculture, PNRC, PNRMB, communes forestières, DDT, CRPF
OAP Tourisme	26/09/2018	PNRMB, Grand Chambéry Alpes tourisme, Sem des Bauges

Des PPA ciblées ont été mobilisées pour échanger et débattre sur les contenus de certaines OAP thématiques. 8 rencontres ont eu lieu.

les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase diagnostic

Les sujets de la concertation

- Les objectifs de la concertation sur la phase de diagnostic :
 - Alimenter les études techniques par l'expertise d'usage des habitants et des acteurs du territoire
 - Partager une vision de la situation actuelle du territoire sur des thématiques ciblées (les forces, faiblesses, atouts, opportunités, menaces)
 - Identifier les enjeux majeurs pour demain autour desquels le PADD pourra se construire
- Les priorités identifiées par les participants aux temps de concertation (pour plus de détails, se référer aux comptes rendus des temps de concertation) :
 - **Sur Chambéry métropole :**
 - ✓ La mobilité et des déplacements (développer les modes alternatifs à la voiture, favoriser l'intermodalité, fluidifier et sécuriser les parcours, améliorer les connexions, ...)
 - ✓ Le développement de l'agglomération (favoriser la densification des espaces déjà urbanisés, porter une attention à la qualité des espaces publics, porter une attention à l'intégration paysagère et architecturale des nouvelles constructions)
 - ✓ L'agriculture. Quatre préoccupations majeures : préserver l'agriculture péri-urbaine en respectant l'équilibre 1/3 urbain 1/3 agricole 1/3 forêt et en laissant aux agriculteurs des terres agricoles facilement cultivables, favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, favoriser de nouvelles formes d'agriculture (agriculture, biologique, jardins partagés, ...), valoriser davantage les productions agricoles locales.
 - ✓ Le paysage qu'il faut préserver et valoriser (sauvegarder les vues, les trames vertes et bleues, maintenir et valoriser le patrimoine des zones humides et éviter l'imperméabilisation des sols agricoles ou naturels)
 - ✓ Une attractivité du territoire à renforcer, tant du point de vue économique (maintien de pôles commerciaux de proximité, développement de zones d'activités dans le Sud et de nouvelles zones d'activités en périphérie urbaine) que d'un point de vue touristique avec le tourisme patrimonial et culturel, d'affaires et le thermalisme.

les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase diagnostic

Les sujets de la concertation

Au total ce sont 26 enjeux à relever autour de 4 grandes thématiques qui ont été identifiés sur cette phase pour le territoire de Chambéry métropole :

- Enjeux identifiés autour de la thématique de «L'armature urbaine de Chambéry métropole : Centralités, quartiers et mobilité (infrastructure, habitat, transports et déplacements, performance énergétique)» :
 - ✓ Le lien social au sein des espaces collectifs, des espaces publics de l'agglomération et des autres territoires périphériques
 - ✓ L'adaptation des transports et de la mobilité avec une pérennité sur le long terme permettant des aménagements dédiés et une lisibilité pour les habitants
 - ✓ Le développement de la multimodalité et de l'intermodalité
 - ✓ La performance énergétique de l'habitat (notamment collectif)
 - ✓ Le porté à connaissance des équipements et infrastructures à l'échelle de l'agglomération dans un objectif de mutualisation et de valorisation
 - ✓ L'équité d'accès aux services et aux commerces (éviter les sentiments d'exclusion et faciliter les besoins en déplacement)
 - ✓ La préservation du cadre de vie, de la qualité du territoire et des espaces naturels perçus comme de réels facteurs d'attractivité
- Enjeux identifiés autour de la thématique de «Les espaces d'activités de Chambéry métropole : Développement économique et numérique // Aménagement commercial et de services»
 - ✓ La pérennisation et la redynamisation du tissu commercial de proximité
 - ✓ La gestion, la requalification et la mutation des espaces dans les zones d'activités économiques
 - ✓ La valorisation de l'agriculture de proximité
 - ✓ Le maintien des équilibres internes au sein de l'agglomération

✓



les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase diagnostic

Les sujets de la concertation

- Enjeux identifiés autour de la thématique de «Le cadre de vie Chambéry métropole : Paysage, patrimoine, tourisme, image»:
 - ✓ Le bien-vivre
 - ✓ L'attractivité touristique
 - ✓ La connexion (interne/externe)
 - ✓ La mise en commun et la mise en valeur d'une identité partagée
 - ✓ La pérennisation et la redynamisation du tissu commercial de proximité.
 - ✓ La gestion, la requalification et la mutation des espaces dans les zones d'activités économiques
 - ✓ La valorisation de l'agriculture de proximité
 - ✓ Le maintien des équilibres internes au sein de l'agglomération
- Enjeux identifiés autour de la thématique de «La place de l'agriculture, de la forêt et de la biodiversité au sein de Chambéry métropole» :
 - ✓ Soutien et maintien d'une place pour une agriculture viable
 - ✓ Le soutien et le maintien d'une gestion forestière durable
 - ✓ La limitation de l'étalement urbain
 - ✓ La préservation de l'environnement (air, eau, biodiversité, paysages, ...)
 - ✓ La pérennisation des exploitations agricoles locales
 - ✓ La gestion des conflits d'usages
 - ✓ La filière Bois locale



les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase diagnostic

Les sujets de la concertation

• Sur Coeur des Bauges :

- ✓ L'offre de logement à diversifier et adapter (des logements plus petits, collectifs, une offre aux personnes âgées et aux jeunes actifs, proposition d'un parcours résidentiel complet en améliorant l'offre locative, favoriser la réhabilitation, notamment énergétique, plutôt que la construction de nouvelles maisons, penser l'habitat en relation avec la localisation du travail)
- ✓ La mobilité qui est l'enjeu majeur sur les Bauges (des routes mal entretenues, des problèmes de sécurité routière, une offre de stationnement trop limitée, améliorer les mobilités alternatives (navettes, covoiturage), développer et sécuriser les cheminements doux)
- ✓ Le développement économique (développer l'activité sylvicole, protéger le paysage alpin et l'activité d'élevage, valoriser l'activité agricole par la création d'une identité de marque, favoriser l'agriculture biologique ou raisonnée)
- ✓ le développement touristique (favoriser le développement d'un tourisme vert, amélioration de l'offre d'hébergement et de restauration, diversifier les activités d'intérieur, développer et structurer les lieux de promotion du territoire, créer une offre globale et cohérente avec les spécificités du territoire, mieux baliser les sentiers de randonnée, des stations de sports d'hiver en quête de devenir, soutenir le développement des énergies renouvelables)
- ✓ L'offre de proximité (Le Châtelard et Lescheraines comme pôles concentrant commerces et services, une dépendance auprès des grandes villes pour l'offre culturelle, un manque de restaurants ouverts le soir, valoriser les circuits courts, diversifier les commerces)
- ✓ Le besoin de mutualisation et le manque de communication sont soulignés (réfléchir ensemble à un projet de territoire cohérent à l'échelle de l'intercommunalité, répartir de manière cohérente les équipements afin d'éviter la dévitalisation de certains secteurs des Bauges, mettre en valeur les spécificités locales, faire participer les acteurs locaux, développer la promotion du territoire à travers une image de marque, garantir un accès optimal à l'information concernant les équipements et services développés par et au sein de la Communauté de communes du Coeur des Bauges)



les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase diagnostic

Les réponses du projet de PLUi HD

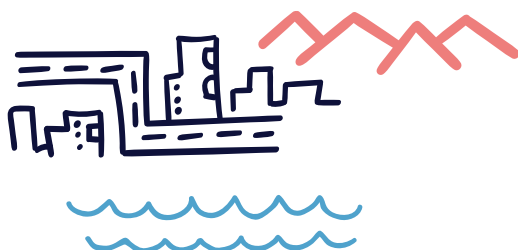
- Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD :

Cette concertation large, a permis à l'agglomération de mieux identifier les différentes problématiques que rencontre au quotidien les habitants sur le territoire et de connaître les priorités d'intervention souhaitées.

Cette concertation, en complément du diagnostic technique du territoire, a permis d'orienter la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ainsi que d'identifier les axes de réflexions à approfondir pour l'aménagement du territoire de l'agglomération.

L'ensemble des enjeux identifiés lors de ces temps de concertation a été travaillé pour être intégrés aux éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Cependant de nombreux points soulevés lors de ces ateliers ne relèvent pas du Plan Local d'Urbanisme intercommunal mais font l'objet d'autres politiques menées par les communes ou par l'agglomération.

Plusieurs thématiques ressorties de ces ateliers sont développées dans des Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques (habitat, déplacements, tourisme, cycle de l'eau, climat-énergie, patrimoine, forêt, alpages, cycle de l'eau).



les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les sujets de la concertation

- Les objectifs de la concertation sur la phase de PADD :
 - Débattre, prioriser, compléter la première ébauche du document PADD issu de la phase de diagnostic
 - Echanger sur ce que les participants aimeraient voir émerger sur leur territoire au regard des grandes orientations définies
- Les priorités identifiées par les participants aux temps de concertation (pour plus de détails, se référer aux comptes rendus des temps de concertation) :

Les participants ont exprimé leurs idées sur des thématiques sur lesquelles le PLUi HD intervient. Pour chacune de ces thématiques, les participants ont fait des propositions concrètes ou imaginé des objectifs opérationnels à poursuivre.

Voici les 9 domaines sur lesquels les participants ont prioritairement exprimé des propositions :

- ✓ Se déplacer
- ✓ Construire et se loger
- ✓ Travailler et consommer
- ✓ Développer le tourisme et les loisirs
- ✓ Développer la convivialité et le lien social
- ✓ Préserver les ressources, la nature et l'écologie
- ✓ Accompagner notre agriculture
- ✓ Améliorer l'accès au numérique
- ✓ Travailler notre image, notre identité, notre accueil, notre attractivité

les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les sujets de la concertation

Sur d'autres temps de concertation, les participants étaient invités à se prononcer sur les enjeux qu'ils considèrent comme prioritaires à prendre en compte.

Au final, les 4 enjeux retenus comme prioritaires sont les suivants :

- ✓ Un positionnement économique à développer sur des filières porteuses (montagne, énergies, outdoor/santé, tourisme)
- ✓ La préservation des productions locales, notamment des activités agricoles spécialisées, adaptées aux besoins des filières et au changement climatique
- ✓ Une diversification du modèle touristique vers une offre 4 saisons adaptée aux attentes de la clientèle et au réchauffement climatique (offre)
- ✓ La réduction des émissions de gaz à effet de serre, en s'appuyant sur une meilleure articulation entre urbanisme et offre de mobilités



les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les réponses du projet de PLUi HD

- Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD :

Chaque proposition faite lors des temps de concertation a été étudiée. Un certain nombre d'entre elles figuraient déjà dans le projet de PADD et le projet de PLUi HD a intégré un certain nombre d'éléments qui n'y figuraient pas. En voici la liste pour chaque domaine :

✓ **Se déplacer**

- Permettre à chacun de se déplacer par une offre de mobilité adaptée aux différents territoires, accessible à tous et intégrant tous les modes, notamment en facilitant et développant le covoiturage et le transport à la demande dans les secteurs ruraux
- Développer les moyens de communication, d'information et les services connectés pour une meilleure utilisation et organisation des différents modes de transports (train, réseau de transports en commun, co-voiturage, transport à la demande...)
- Poursuivre la création de connexions douces entre les villages et hameaux en lien avec les politiques locales

✓ **Construire et se loger**

- Cibler les opérations d'amélioration énergétique du bâti sur les secteurs d'habitat ancien et les logements vacants, tout en portant une attention particulière à la préservation des caractéristiques patrimoniales des bâtiments, afin d'orienter les actions vers les secteurs les plus consommateurs et pour conserver la vitalité des centres anciens
- Permettre une densification maîtrisée et acceptable, notamment des secteurs d'habitat individuel et accompagner les nouveaux modèles d'habitat dans les secteurs urbains, périurbains, ruraux et de montagne : constructions en dents creuses, division parcellaire, rénovation des granges baujous, etc.
- Soutenir des villages et hameaux animés dans les communes des Bauges, du plateau de la Leyse et des Piémonts de Chartreuse : [...] Maintenir les équipements, services et commerces de proximité qui répondent aux besoins quotidiens de proximité des ménages et anticiper les évolutions liées au vieillissement démographique (services médicaux mutualisés, habitat intergénérationnel, adaptation des logements...)
- Innover par de nouvelles formes ou types d'habitat attractifs, recherchant un cadre de vie qualitatif (vues, espaces verts, vis-à-vis...).

les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les réponses du projet de PLUi HD

✓ **Travailler et consommer**

- Faciliter les organisations nouvelles de travail (télétravail, co- working...)
- Assurer l'adaptation de la gamme d'équipements et de services de l'agglomération à l'évolution des besoins de la population et aux caractéristiques des secteurs urbains, ruraux, de montagne : [...] Accompagner le développement des services médico-sociaux et les équipements adaptés aux besoins des seniors en favorisant leur regroupement : généralistes et spécialistes de santé, services d'aide au maintien à domicile, transport à la demande, etc.

✓ **Développer la convivialité et le lien social**

- Poursuivre et soutenir le développement et la qualification des espaces publics à toutes les échelles, support de lien social et de convivialité

✓ **Préserver les ressources, la nature et l'écologie**

- Poursuivre l'identification et la préservation des zones humides pour leur rôle important, pour la biodiversité, dans la dépollution de la ressource, la limitation des inondations et des sécheresses
- Prendre en compte la réduction de la pollution lumineuse dans les projets d'aménagement

✓ **Travailler notre image, notre identité, notre accueil, notre attractivité**

- Développer la nature en ville au sein de l'agglomération, garante d'un cadre de vie de qualité
- Développer, favoriser la végétalisation des espaces publics et bâtiments pour le confort d'été et lutter contre les îlots de chaleur urbain

les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase règlementaire

Les sujets de la concertation

● Les objectifs de la concertation sur la phase règlementaire:

- Permettre aux participants de comprendre de quoi est fait et à quoi sert le PLUi HD à travers la présentation des différents documents et pièces règlementaires le constituant,
- Travailler avec les élus par secteur pour une traduction règlementaire partagée et répondant aux spécificités des différents territoire de l'agglomération.
- Présenter aux participants non élus la traduction concrète sur le territoire des 3 grands axes stratégiques définis et validés par les élus lors de la phase d'élaboration du PADD

● Les priorités identifiées par les élus participants aux temps de concertation :

Sur chacun des 4 secteurs du territoire, un temps d'échange a été pris avec les élus afin d'identifier la philosophie règlementaire commune souhaitée par les élus des différents secteurs. L'objectif étant de construire un règlement propre à chaque secteur en accord avec la volonté des élus de ces territoires, en cohérence avec les objectifs généraux du développement de l'agglomération.

Ces séminaire ont permis aux élus communaux des différents secteurs de partager les problématiques d'urbanisme rencontrées par chacun afin de trouver une solution par la réglementation du nouveau PLUi HD

● Des questionnements posés par les citoyens participants aux temps de concertation :

Les temps de concertation organisés à destination des habitants ont été l'occasion de partager, de comprendre et d'échanger sur la réglementation envisagée.

Les questionnements qui ont été posés à nos experts ont essentiellement porté sur les thématiques suivantes :

- ✓ La gouvernance du PLUi HD
- ✓ Le calendrier du PLUi HD
- ✓ Le logement
- ✓ La mobilité
- ✓ Le patrimoine
- ✓ L'environnement
- ✓ Le tourisme
- ✓ L'agriculture
- ✓ Le règlement

les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase réglementaire

Les réponses du projet de PLUi HD

La concertation citoyenne organisée sur la phase réglementaire a permis (pour plus de détails, se référer aux comptes rendus des temps de concertation) :

- d'expliquer les différentes pièces du PLUi HD et leur articulation,
- de présenter et d'argumenter sur la traduction réglementaire envisagée.
- de répondre aux questions des habitants

● Les éléments qui ont été intégrés dans le projet de PLUi HD :

En termes de contributions, cette phase de travail sur la traduction réglementaire a principalement mobilisée les élus et techniciens des différentes communes. Les élus de chaque secteurs ont identifiés les priorités suivantes qui ont été prises en compte dans le règlement du PLUi HD, lorsque cela était possible et en cohérence avec les objectifs du PADD.

✓ **Elus du secteur du Cœur des Bauges :**

- Agriculture : Préserver les zones agricoles d'intérêt agronomique et paysagère en interdisant toutes constructions même agricoles. Un point de vigilance : laisser des secteurs potentiels de développement suffisants pour les activités agricoles afin de maintenir une agriculture dynamique sur le territoire.
- Activités- Economie- Artisanat : Tout en essayant de limiter les problématiques de nuisances que cela peut engendrer, maintenir et autoriser les activités artisanales dans les villages et hameaux des bauges. Ces activités sont gages de la vitalité du territoire.
- Architecture-Patrimoine : Garder les codes architecturaux traditionnels pour les bourgs et hameaux anciens tout en permettant de petites évolutions d'architecture (annexes et extensions en toit terrasse). Laisser plus de souplesse dans les secteurs d'habitat plus récent.
- Energie-bioclimatisme : Proposer des règles réalistes et pas trop contraignantes pour développer les énergies renouvelables et les constructions bioclimatiques sur le territoire.

✓ **Elus du secteur de la Cluse urbaine :**

- Architecture- Patrimoine : Préserver les secteurs de fort intérêt patrimonial et sur le reste du territoire, laisser de la souplesse sur les règles architecturales.
- Energie-bioclimatisme : Accompagner les innovations et encourager le bioclimatisme. Bien étudier les coûts et les contraintes si l'on impose des réglementations plus strictes que la législation.
- Végétalisation : Intégrer des règles pour imposer la végétalisation des projets mais attention à ne pas empêcher la densification. La végétalisation doit justement accompagner cette densification.
- Activités-Artisanat-économie : Imposer la densification des espaces d'activités. Réfléchir selon les

les questionnements et les apports de la concertation



Sur la phase règlementaire

Les réponses du projet de PLUi HD

✓ Elus du secteur du plateau de la Lysse

- Agriculture : En collaboration avec la chambre d'agriculture, il faut définir les secteurs agricoles à préserver où toute construction, même agricole, est interdite, et ce afin d'arrêter le mitage des espaces agricoles. Il faut toutefois permettre les extensions et annexes des habitations existantes.
- Activités-Economie- Artisanat : Il faut permettre les commerces et la restauration dans les villages et hameaux mais interdire les activités nuisantes. Il est nécessaire de permettre l'artisanat mais limiter les nuisances.
- Architecture-Patrimoine : Il faut préserver l'architecture traditionnelle dans les villages et hameau. L'architecture contemporaine peut être acceptée dans les secteurs sans fort enjeu patrimonial mais il faut rester en cohérence avec l'existant, notamment sur les matériaux.
- Energie-bioclimatisme : Attention à porter entre la nécessité de performances énergétiques et la préservation patrimoniale.

✓ Elus du secteur des piémonts

- Agriculture : Ne pas classer trop de terrains agricoles non constructibles pour l'activité agricole pour ne pas trop contraindre l'agriculture qui entretient ces terrains. Il faut permettre l'agriculture sur les terrains agricoles. Limiter toutefois les logements, même pour les agriculteurs, afin d'empêcher le mitage des secteurs agricoles.
- Activités-Economie- Artisanat : Préserver dans les bourgs et hameaux les petites activités non nuisantes pour maintenir la vitalité mais trouver des secteurs pour l'implantation d'activités nuisantes.
- Architecture-Patrimoine : Il faut accepter les innovations architecturales sur certains secteurs mais ne pas tout laisser libre. Il faut fixer quelques règles mais permettre l'innovation. On permet les toitures-terrasses mais pas des cubes par exemple. Il faut qu'il y ait plusieurs niveaux de terrasse.
- Energie-bioclimatisme : Il faut encourager la performance énergétique mais ne pas l'imposer.



Grand Chambéry

106 allée des Blachères 73026 Chambéry cedex

Tél. 04 79 96 86 00



<https://www.grandchambery.fr/>

Suivez-nous  Facebook  Twitter